

Démission

Drury décidera aujourd'hui

OTTAWA (d'après CP) — On s'attend à ce que le ministre des Travaux publics, M. C. M. Drury, annonce aujourd'hui aux Communes sa décision de démissionner de son poste, ce qui en ferait la première victime des violentes attaques de l'opposition à propos des

allégations selon lesquelles des ministres du cabinet libéral ont tenté de s'ingérer dans le processus judiciaire.

Le ministre de la Justice, M. Ron Basford, a fait savoir hier qu'un rapport rédigé à ce sujet par le juge Jules Deschênes, juge en

chef de la Cour supérieure du Québec, serait soumis aux Communes aujourd'hui, à la demande même du juge.

M. Drury, le ministre de la Santé, Marc Lalonde et le président du Conseil du Trésor Jean Chrétien, tous cités dans ce rap-

port, en ont discuté les implications hier soir avec M. Basford et le premier ministre Trudeau.

MM. Lalonde et Chrétien ont quitté le bureau de M. Trudeau 45 minutes plus tard, mais M. Drury, qui a admis être entré en contact avec le juge James Hugessen alors

que celui-ci instruisait une poursuite en outrage au tribunal intentée contre le ministre de la Consommation, André Ouellet, a passé trois-quarts d'heure de plus en compagnie de M. Trudeau. C'était sa troisième rencontre de la journée avec le chef du gouvernement.



Charles DRURY

photo PC

C'est déjà le temps des sucres

Une neige légère, un soleil qui soudain se fraie un passage à travers des nuages se balançant dans un azur délavé, le croassement d'une corneille, ce n'est pas encore le printemps, mais c'est bientôt le temps des sucres. Même si peu de producteurs ont déjà commencé à entailler les érables, on se prépare à la fête. Chez Fernand Constantin, à Saint-Eustache, on est tout fin prêt et hier une cinquantaine d'élèves de l'école Saint-Guevin de Montréal s'en sont donné à cœur joie dans la neige fraîchement tombée sur laquelle on a versé pour eux le liquide doré et parfumé qui se transformait aussitôt en tire-blond que les enfants enroulaient autour de leur bâtonnet. On les voit ici savourant ce délice bien québécois.

Les enfants en ont profité pour jouer à la guerre des boules de neige avec un professeur bienveillant. M. E.-A. Toffe a déclaré à LA PRESSE que la visite à la cabane à sucre était devenue une habitude dans la plupart des écoles et que les enfants étaient très heureux de cette diversion.



500 morts sur les chantiers en 2 ans

— page A3

Dix mineurs ensevelis

OVEN FORK, Kentucky (AP) — Dix ouvriers ont été surpris tôt ce matin par une explosion dans une galerie de mine où 15 de leurs compagnons avaient déjà péri sous l'effet d'un coup de grisou survenu au début de la semaine.

Plusieurs ambulances se trouvent sur les lieux, et la police a bloqué l'entrée de la mine aux curieux comme aux journalistes.

Les équipes de secours travaillaient sans arrêt depuis la première explosion, s'efforçant de chasser les gaz mortels de quelque trois milles et demi de galeries et de renforcer le plafond, qui aurait été affaibli par le premier coup de grisou.



Le général Al Ahdab

La situation reste confuse au Liban

Un coup d'Etat militaire tenté par la garnison de Beyrouth a compliqué encore la situation déjà confuse du Liban. Le commandant des troupes de la capitale, le général Al Ahdab, a annoncé qu'il prenait "temporairement" le pouvoir et a réclamé la démission du président Frangie et du premier ministre Karamé. Mais le palais présidentiel est toujours aux mains des partisans de M. Frangie, et les premières réactions politiques sont défavorables au coup d'Etat. Jusqu'ici, l'état-major de l'armée et les organisations palestiniennes sont restés muets.

— page B6

"JE N'ATTAQUAIS PAS BOURASSA, MAIS LES REQUISITES" P.E.T.



Trudeau peut-il agir seul?

Le premier ministre Trudeau désire à tel point rapatrier la constitution qu'il menace d'agir seul si les provinces se refusent à le seconder. Mais la question est de savoir s'il peut le faire. Les politiciens, tout comme les experts, ne semblent aucunement d'accord sur ce point: d'aucuns pensent que le gouvernement de Londres serait trop heureux de se débarrasser d'un anachronisme qui dure depuis trop longtemps à ses yeux; d'autres affirment que s'il y avait opposition de la part de l'une ou l'autre des provinces, Londres se réjouirait dans le statu quo et ignorerait la requête fédérale. Marcel Pepin analyse les moyens dont disposerait alors M. Trudeau pour faire fléchir un gouvernement britannique recalcitrant. Le premier ministre du Canada est désormais tenu par ses propres déclarations.

— page A7

le monde

- Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger intervient dans la campagne présidentielle.
- L'ancien président Nixon reconnaît qu'il avait ordonné à la CIA de bloquer l'accès au pouvoir d'Allende et d'organiser l'opposition au Chili.
- L'opposition dresse la tête en Algérie et dénonce le pouvoir personnel de Boumedienne et sa politique au sujet du Sahara.
- Les autorités de l'aéroport Kennedy de New York décident d'interdire l'atterrissage du Concorde, mais British Airways et Air France ont l'intention d'inaugurer le service régulier le 10 avril.

— pages B6 et B7

ECONOMIE & FINANCES

- Les parties pourront en appeler des décisions de la Commission Pépin.
- Accord Ottawa-Québec sur les contrôles anti-inflationnistes.
- Alcan pourrait bien construire sa nouvelle aluminerie dès cette année.
- LES TRANSPORTS
- Air Canada desservira Cuba à partir de la fin d'avril.
- LES CAPITAUX
- MacMillan Bloedel a été durement frappée en 1975.
- Le dollar canadien restera ferme à court terme vis-à-vis le dollar U.S.

— cahier C

SOMMAIRE

Arts et spectacles: A9 à A14
Bandes dessinées: B8
Cinéma: A13
Décès, naissances, etc.: D10, D11
Economie: C1 à C5
Editorial: A4
Etes-vous observateur?: B8
Horoscope: D3
Informations étrangères: B6, B7
Jardins et maisons: D7
Les maux de notre langue: B9
Loisirs et récréation: B8
Médecine d'aujourd'hui: D3
MICK JAGGER: C9
Mon oeil sur Montréal: D2
"Mot-mystère": B8
Page des lecteurs: A5
Petites annonces: C8 à C13, D4 à D9
Radio et télévision: B7
Sports: B1 à B4
Vivre aujourd'hui: D1 à D3

Greenpeace

— page D11

Quartz

L'an dernier, près de 100,000 Québécois ont acheté une montre électronique, et ce nombre devrait doubler cette année, si l'on en juge par la baisse constante des prix et l'enthousiasme manifesté par les bijoutiers. Tout le monde peut aujourd'hui se procurer une montre électronique pour une cinquantaine de dollars, alors qu'il fallait déboursier au moins \$400 pour cet article il y a à peine deux ans. Pierre Gravel analyse la vogue sans cesse grandissante de ce genre de montre, leurs avantages et leurs inconvénients.

— page C2



Ecoles et hôpitaux

56,000 ont débrayé

Plus de 1,700 plaintes ont été portées contre des syndicats et des syndicats du secteur des affaires sociales en vertu de la loi sur le maintien des services essentiels, par suite du débrayage provincial du Front commun le 26 février dernier.

De plus, le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, a déclaré hier que des "progrès remarquables" et un "climat nouveau" ont été enregistrés aux ta-

bles de négociation depuis le début de la semaine.

Pendant ce temps, les membres du Front commun continuent de manifester leur mécontentement. Selon des sources syndicales, environ 56,000 d'entre eux ont débrayé hier: 26,000 dans les commissions scolaires et les cégeps, ainsi que de 30,000 et 40,000 dans les hôpitaux et les autres institutions des affaires sociales.

De leur côté, les présidents de la

FTQ, de la CSN et de la CEQ ont invité hier tous les ouvriers québécois qui auront le droit de grève le 22 mars prochain — tant dans le secteur privé que dans le secteur public — à débrayer ce jour-là pour aller manifester à Ottawa contre les mesures anti-inflation, avec leurs collègues de toutes les provinces canadiennes.

— page A8

Nyrop est là pour longtemps

Bill Nyrop, s'il n'en tient qu'à Scotty Bowman, sera longtemps avec le Canadien. Nyrop représente, aux yeux de son instructeur le joueur modèle, Nyrop a déjà avancé Rick Chartraw pour un poste de défenseur... et Pierre Bouchard et Don Awrey devront lui faire la lutte l'an prochain. Par ailleurs, hier soir, les Flyers de Philadelphie n'ont pris qu'une minute et demie pour vaincre les Sabres de Buffalo, et Bobby Clarke a rejoint Guy Lafleur en tête de la colonne des pointeurs.

— page B1

Irving Pulp

Le cabinet renvoie les syndiqués à la nouvelle procédure d'appel de la Régie

OTTAWA (PC) — Le cabinet fédéral a rejeté hier une requête du Syndicat des employés du papier réclamant le rappel d'une décision rendue par l'administrateur du programme anti-inflationniste du gouvernement.

L'administrateur Donald Tansley avait décrété le 13 février dernier que les syndicats d'Irving Pulp and Paper Ltd., de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, ne devraient pas obtenir une hausse supérieure à 14 pour cent durant la première année de leur convention collective. Le syndicat avait négocié une hausse de 23,8 pour cent avec l'employeur.

La décision de M. Tansley maintenait un jugement rendu antérieurement par la Régie de contrôle des prix et des salaires.

La décision du cabinet fédéral a été rendue publique aux Communautés par le ministre du Travail, M. John Munro, qui a précisé que le syndicat pourrait profiter d'une nouvelle procédure d'appel annoncée plus tôt dans la journée.

Nouveau tribunal d'appel

En vertu de cette procédure, une compagnie ou un syndicat peut en appeler d'un ordre de l'administrateur auprès du nouveau tribunal d'appel de la Régie.

Le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, a plus tard déclaré que le cabinet n'a pas rejeté la demande du syndicat sur le mérite, mais bien "parce qu'il s'agit d'un problème complexe et que nous n'avons pas le temps d'y consacrer une étude appropriée. En vertu de la législation anti-inflation,

le cabinet aurait dû prendre une décision avant samedi prochain."

L'administrateur Tansley a par ailleurs révélé en fin d'après-midi que l'amende de \$125.000 imposée à Irving, pour avoir versé une augmentation salariale de 23,8 pour cent à ses employés même si la Régie avait réduit cette hausse à 14 pour cent, sera maintenue.

La compagnie peut toutefois en appeler de cette amende devant le tribunal de la Régie.

Réaction syndicale

Le président national du syndicat canadien des travailleurs du papier, M. L.H. Lorrain, n'a pas été long à réagir à la décision du cabinet. "La façon dont le cabinet fédéral s'est défilé de notre pétition constitue un véritable outrage", déclare-t-il dans un communiqué.

"Nous ne nous sommes jamais soumis à un optimisme sans sens et ce qui concernait nos chances d'obtenir l'annulation de l'ordre du directeur de la loi anti-inflation. Mais nous nous attendions au moins à ce que le cabinet prenne le temps d'étudier le contenu de notre pétition puisque celle-ci touche de très près plus de 25.000 travailleurs canadiens ainsi que leurs familles."

M. Lorrain affirme en outre ne pas être très impressionné par "l'intention, décorée du gouvernement d'amender la procédure d'appel de façon à nous permettre de nous présenter devant le tribunal d'appel en matière d'inflation, à moins qu'il n'y ait une amende avec les juges."

UN: LaSalle hésite

OTTAWA (PC) — Le député conservateur de Joliette aux Communes, M. Roch LaSalle, a confirmé, hier à Ottawa, que des dirigeants de l'Union nationale l'avaient approché pour succéder à M. Maurice Bellemare, mais pour l'instant il refuse de dévoiler s'il cédera aux pressions que l'on exerce sur lui.

M. LaSalle préfère ne pas se prononcer avant de "faire l'objet de sollicitations plus pressantes" et déjà il a fixé deux conditions indispensables à une réponse précise de sa part.

"Par ma présence, a-t-il ajouté, je ne veux pas simplement apporter de la couleur au congrès de l'Union nationale. De plus, il faudrait me persuader que j'ai de bonnes chances de gagner cette course à la chefferie."

Oreille attentive

Le député de Joliette, qui au lendemain de l'élection de M. Joe Clark a la direction du Parti progressiste-con-

servateur, avait claqué les portes et se donnait deux ans pour repenser son avenir politique, semble quand même prêter une oreille attentive aux propositions des unionistes du Québec.

M. LaSalle a également évalué l'avenir politique de l'UN et il a déclaré: "Je ne veux pas rêver en couleur en m'imaginant que l'Union nationale puisse devenir le prochain gouvernement au Québec, mais ce ne serait pas rêver de s'envisager que ce parti devienne la prochaine Opposition officielle à l'Assemblée nationale."

Il ne rejette pas l'hypothèse, il la trouve même "réaliste", qu'au lendemain du prochain scrutin québécois, les libéraux de M. Robert Bourassa se retrouvent "en situation minoritaire".

L'Union nationale tiendra son congrès au leadership en mai prochain et M. LaSalle n'a pas fermé la porte à toutes négociations sérieuses avec les dirigeants de l'UN.



Roch LaSalle

C-73

La Cour suprême décidera

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a décidé de demander à la Cour suprême du Canada de se prononcer sur la constitutionnalité de la loi anti-inflation et plus particulièrement sur la validité de l'accord conclu entre le Canada et l'Ontario pour étendre l'application du programme anti-inflationniste au secteur public ontarien.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre de la Justice, M. Ron Basford, qui a rappelé le litige engagé par les enseignants de la Commission scolaire de Renfrew pour contester le pouvoir du gouvernement ontarien de conclure avec Ottawa l'accord prévu par la loi.

Au menu du congrès du PLQ

Le gouvernement, l'entreprise, les syndicats et... le bonheur

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le rapatriement de la constitution canadienne, le partage des pouvoirs entre les gouvernements québécois et ontariens, de même que les formules d'amendement à l'Acte de 1867 ne constituent pas une priorité pour le Parti libéral du Québec.

Le sujet intéresse peu de militants libéraux si l'on se fie aux recommandations et dossiers qui seront discutés à l'occasion du congrès annuel de cette formation politique, qui doit avoir lieu dans la Vieille capitale le 22 avril prochain.

En effet, les documents remis à la presse, hier, par le président du parti, M. Claude Desrosiers, ne soulèvent pas tant de la constitution.

M. Desrosiers a cependant déclaré que le sujet pourrait être abordé par les militants à l'occasion de cette réunion de trois jours et probablement que le débat sera limité à l'intervention publique du premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, vendredi dernier à Québec, et sur ses attaques à l'endroit du chef du PLQ et premier ministre, M. Robert Bourassa.

Du pain sur la planche

Les congressistes, répartis en 16 ateliers, ont cependant beaucoup de pain sur la planche et les rapports présentés hier, par la Commission politique du PLQ, organisme qui a pris beaucoup de vigueur sous M. Desrosiers, ajoutent des réflexions importantes aux débats.

La culture dans la société québécoise, qui est le thème du congrès, attirera les militants à discuter des investissements étrangers comme du rôle de l'entreprise dans la société québécoise.

La Commission politique, en effet, invite le gouvernement à étudier la structure actuelle des entreprises québécoises et la capacité de répondre aux besoins de la société.

Être propose maintenant

de procéder à une réforme des règles du jeu entre les partenaires de l'entreprise face à la tendance actuelle de politisation des syndicats.

d'initier la création tripartite (gouvernement, entreprise, employés) d'un centre de recherche dont l'objectif sera d'orienter politiques et législations à venir touchant la structure de l'entreprise, son rôle social et économique.

de promouvoir une participation accrue à la gestion et aux profits des employés du secteur privé de même que de promouvoir la motivation accrue des employés du secteur public en relation avec la qualité de la vie au travail.

de mettre l'accent sur la concertation des partenaires dans l'entreprise pour assurer l'équilibre économique et le rendement optimal des investissements.

Les non-résidents

Dans le cas des investissements étrangers, il est proposé d'établir sur le plan provincial un registre d'enregistrement des ventes immobilières et un registre spécial des immeubles et biens détenus par des non-résidents canadiens.

Des sujets politiques seront abordés lors de ces assises, comme la définition à apporter à la "social-démocratie" et l'assurance-automobile, par exemple. Ce dernier item a fait l'objet de moult discussions lors du congrès du PLQ de l'an dernier et le ministre alors responsable de l'étude du "Rapport Gauvin", M. William Tetley, a eu du fil à retordre de la part des courtiers d'assurance qui ont envahi son atelier.

Le bonheur

Un document d'allure complexe mais très intéressant fera aussi l'objet de discussions. Une étude d'un sous-comité de la Commission, à l'intention de proposer aux congressistes d'amener le Bureau de la statistique du Québec à s'intéresser à la mise au point d'une méthodologie qui permette d'évaluer la qualité de la vie.

Il s'agit de trouver un instrument pour évaluer le bonheur. Auparavant, l'on identifiait le bonheur par la croissance économique. Aux États-Unis, des scientifiques parlaient d'établir le

Bonheur national brut (BNB) au lieu du produit national brut (PNB).

Le document du PLQ, qui a été préparé par M. Jan Tesiorowski, soutient qu'il est possible de mesurer réguli-

rement la qualité de la vie en quantifiant les réalisations en plans social et culturel.

Les délégués profiteront de ce con-

gres pour procéder à l'élection d'un nouvel exécutif. On sait que M. Desrosiers ne se représentera pas et, jusqu'ici, personne n'a manifesté son désir de le remplacer.

L'épanouissement de la culture doit passer par le contrôle de l'économie

— Desrosiers

QUÉBEC (PC) — L'épanouissement de la culture des Québécois, ces "esclaves bien nourris", ne pourra se faire sans qu'ils maîtrisent, en autant que c'est possible en 1976, leur propre économie.

De plus, tout ce qui touche à la culture québécoise, dans son sens le plus large, doit être décidé par eux, les Québécois, qui ne sauraient partager avec d'autres le soin de ces décisions. Quant aux champs de la culture québécoise, ils sont faciles à déterminer puisque "la culture c'est tout".

Ces opinions sont puisées dans le rapport du comité des affaires culturelles de la commission politique du Parti libéral du Québec que M. Claude Desrosiers, le président, a rendu public, hier.

Ces prémisses étant posées, le comité formule plusieurs recommandations dont le rapatriement sous juridiction provinciale des fonds dépensés au Québec par le gouvernement fédéral et la création d'un Conseil de la culture.

Il demande aussi au gouverne-

ment Bourassa d'obtenir du gouvernement central "la reconnaissance de sa juridiction exclusive en matière de culture".

Il estime que l'État québécois doit avoir l'essence du pouvoir décisionnel en matière de planification et d'orientation économique au Québec. "Plus une activité touche à l'âme du peuple canadien-français, c'est-à-dire à sa culture, affirme-t-il, plus ce pouvoir décisionnel doit être absolu pour l'État du Québec".

LA MÉTÉO

Une crête de haute pression dominera toujours le bas du fleuve, tandis qu'une faible perturbation apportera des nuages et de la pluie sur le sud du Québec. Les températures se maintiendront légèrement sous la normale saisonnière.

à Montréal

AUJOURD'HUI Minimum: -12 Maximum: -6
Ennuagement suivi de neige, possibilité de pluie verglaçante en soirée.

DEMAIN

Nuageux et neige

au Québec

REGIONS	Min	Max	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	-28	-11	Ennuagement suivi de pluie	Pluie et nuageux
Outaouais	-12	-4	Ennuagement suivi de pluie	Pluie et nuageux
Laurentides	-22	-5	Ennuagement suivi de pluie	Pluie et nuageux
Cantons de l'Est	-12	-4	Ennuagement suivi de pluie	Pluie et nuageux
Mauricie	-22	-5	Ennuagement suivi de pluie	Pluie et nuageux
Québec	-12	-4	Ennuagement suivi de pluie	Pluie et nuageux
Lac Saint-Jean	-22	-5	Ennuagement suivi de pluie	Pluie et nuageux
Rimouski	-12	-4	Ennuagement suivi de pluie	Pluie et nuageux
Gaspésie	-12	-4	Ennuagement suivi de pluie	Pluie et nuageux
Bain-Mercure	-12	-4	Ennuagement suivi de pluie	Pluie et nuageux
Sept-Îles	-22	-5	Ennuagement suivi de pluie	Pluie et nuageux

au Canada

Colombie Britannique	Alaska	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Nouveau Brunswick	Nouvelle Écosse	Île du Prince Édouard	Terre-Neuve
-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28	-28
-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12	-12

si vous partez...

aux États-Unis

Nous-Vous	Washington	Boston	Nous-Vous	Washington	Boston
-28	-28	-28	-28	-28	-28
-12	-12	-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12	-12	-12

vers les capitales

Amsterdam	Bruxelles	Paris	Amsterdam	Bruxelles	Paris
-28	-28	-28	-28	-28	-28
-12	-12	-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12	-12	-12

vers les plages

Acapulco	Mexico	Acapulco	Mexico
-28	-28	-28	-28
-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12
-22	-22	-22	-22
-12	-12	-12	-12

la presse

LA PRESSE est publiée tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés. Elle est distribuée gratuitement à domicile. Les abonnements sont payés d'avance. Les tarifs sont en dollars canadiens. Les tarifs sont en dollars canadiens. Les tarifs sont en dollars canadiens.

TARIFS D'ABONNEMENTS	INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi	REDACTION	285-7070
Lundi au vendredi	EDITORIAL	285-7030
Samedi seulement	PROMOTION	285-7100
	RELATIONS DE TRAVAIL	285-7303
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	PETITES ANNONCES	285-7111
par porteur	Livraison	285-7202
Lundi au samedi	National, Télé-Presse, Vacances, voyages	285-7306
Lundi au vendredi	Carrières et professions, nominations	285-7320
Samedi seulement	COMPTABILITÉ	285-6892
	Grandes annonces	285-6901
	Petites annonces	285-6901

Suivez mon conseil. Prenez un circuit AIRCANEUROPE.



PARIS À VOTRE PORTÉE

à compter de \$70

Tarif aérien en sus (2 personnes par chambre)

Que vous vous rendiez à Paris pour faire du magasinage, pour vous attabler autour d'un grand

repas, pour visiter la ville ou, tout simplement, par affaires, vous aurez tôt fait de découvrir les avantages économiques de ce circuit qui vous offre un Paris maintenant à la portée de tous.

Le tarif forfaitaire, réduit à son minimum, comprend une chambre d'hôtel pour 7 nuits et une visite guidée de Paris. Le reste est laissé à votre choix, à votre goût et à votre imagination. Offrez-vous des plaisirs sur mesure.

Les départs de Montréal ont lieu aux dates suivantes:
6 et 20 février 1976
5 et 19 mars 1976
2 et 16 avril 1976

Prendre un circuit Aircaneurope, c'est plus qu'un bon conseil, c'est une expérience unique et surtout économique.

Parlez-en à Air Canada ou à votre agent de voyage. Et procurez-vous sans tarder la nouvelle brochure "Circuits-spectacles Aircaneurope 1975-1976".

J'aimerais recevoir la nouvelle brochure gratuite "Circuits-spectacles Aircaneurope".

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

est mon agent de voyage.

Faites parvenir à:
"Circuits-spectacles Aircaneurope"
Air Canada
C.P. 598
Montréal, Qué.
H3C 2T7



AIR CANADA

Négligence criminelle affirme un syndicaliste

par Georges LAMON

"L'accident survenu le huit mars au chantier du stade olympique et qui a causé la mort de quatre ouvriers, n'est pas imputable à une erreur humaine mais plutôt à une négligence criminelle."

C'est du moins ce qu'a soutenu, hier, au cours d'une conférence de presse, à Montréal, M. Jean-Paul Ronaldi, permanent de la section locale 711 de l'Union internationale des travailleurs en fer structural, syndicat dont faisaient partie les quatre victimes.

M. Ronaldi, a en effet, allégué qu'un signaleur, dont le nom n'a pas été cité, avait prévenu un certain M. Gérard Jacquet, coordonnateur du montage, du "danger que pouvait représenter le sectionnement des câbles extérieurs retenant les voussours au fleau avant", quelques instants avant que ces pièces de béton ne basculent dans le vide.

Communications défectueuses

Toujours, selon M. Ronaldi, le travailleur dont il tait le nom "pour ne pas nuire à l'enquête du coronér", aurait mis M. Jacquet en garde de ne pas sectionner les câbles au chalumeau sans prévenir les travailleurs à l'intérieur des caissons.

"D'ailleurs si les tiges d'acier avaient été boulonnées comme cela se faisait avant les Fêtes, on aurait pu éviter une telle tragédie, a précisé M. Ronaldi. Mais moi j'ai préféré ce procédé qui était bien plus rapide."

De plus, selon une petite enquête faite par les représentants syndicaux de ces quatre ouvriers, il semble qu'au moment de l'accident, les communications téléphoniques entre l'opérateur de la grue et le signaleur étaient interrompues, à la suite d'une défectuosité dans le système de transmission.

C'est ainsi qu'au cours de son enquête, M. Ronaldi aurait appris de témoins de l'accident que "les directives étaient souvent contradictoires et imprécises", relativement à la mise en place des voussours.

"La semaine dernière, nous avions demandé la numérotation des voussours, a expliqué M. Ronaldi, justement pour éviter qu'un tel accident se produise."

Les responsables de la construction des installations ont également été blâmés par M. Ronaldi à qui il a reproché "le manque de coordination existant entre les compagnies et les différents services de génie".

Une plaque

Par ailleurs, M. Ronaldi a suggéré aux responsables de la tenue des Jeux olympiques de commémorer par une plaque, la mémoire des travailleurs qui ont perdu la vie en construisant les aménagements olympiques.

"Ceci a terminé M. Ronaldi, pour que ces installations ne demeurent pas après les Jeux un monument en l'honneur de la bêtise humaine, si l'on se réfère aux motivations qui ont présidé à la tenue des Jeux olympiques, à Montréal."

La FTQ à la Régie des Jeux

"Ralentissez ou on ralentira"

par Pierre VENNAT

Le conseil général de la FTQ, réuni en séance à huis clos dans un hôtel de la métropole, a décidé d'exiger le ralentissement immédiat du rythme des travaux sur le chantier olympique, "même si cela signifie que les Jeux se tiendront dans des installations inachevées".

Il ne semble pas, toutefois, que cette résolution signifie, à court terme, un ralentissement de travail sur le chantier. Il semble plutôt que la FTQ veuille s'en servir comme d'une épée de Damoclès auprès des

autorités de la Régie olympique pour que cesse la cadence "infernale" des travaux sur le chantier et que, surtout, soient accrues les mesures de sécurité.

Si cet ultimatum n'est pas respecté, toutefois, il ne faudrait pas être surpris qu'un ralentissement ait effectivement lieu, même si, comme le dit la résolution, cela signifierait que les Jeux devraient se tenir dans des installations inachevées.

Selon la FTQ, les responsables du chantier olympique font passer le respect des échéanciers avant le respect

de la vie des travailleurs. Or, affirment les membres du conseil général, sorte de mini-congrès de la centrale, la vie et la sécurité doivent être considérées comme "plus importantes que la tenue des Jeux".

Du même souffle, la FTQ considère inutile et "farfelue" l'enquête annoncée par le gouvernement du Québec et réclame la tenue immédiate d'une enquête en profondeur sur tout la politique de production qui prévaut au chantier olympique.

Enfin, elle exige la reconnaissance du pouvoir pour les délégués et les représentants syndicaux de faire cesser

toute opération qui mettrait en danger la sécurité des travailleurs.

Les morts du chantier

Par ailleurs, la CSN a rendu public les noms de deux autres victimes du chantier olympique et donné des précisions sur une troisième dont le nom n'est pas encore connu, outre les huit dont LA PRESSE a publié les noms cette semaine.

L'ouvrier qui est mort asphyxié par les émanations d'une chauffeuse au gaz propane dans une cabane de repos avant les Fêtes, se nomme Richard Laviolette.

L'autre est Antonio Colacci, qui est mort, fin janvier, des suites d'une chute, un mois plus tôt, sur des tiges d'acier verticales.

Quant au dernier, dont on n'a pu retracer le nom jusqu'ici, il s'agit d'un ouvrier qui travaillait à décharger un camion, aux abords du chantier, et dont le décès, d'après un fonctionnaire du ministère du Travail, a été considéré comme un "accident de la circulation" et non comme un accident de travail, ce que la CSN conteste puisqu'il travaillait alors à un camion livrant des matériaux au chantier.

L'enquête dans trois semaines

500 morts sur les chantiers en deux ans

par Gilles NORMAND

L'enquête du coroner sur la mort des quatre ouvriers tués le 8 mars, au chantier olympique, ne pourra être tenue avant trois semaines et même un mois.

C'est ce qu'a déclaré hier le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, nommé coroner ad hoc dans cette affaire, après avoir visité les lieux où la tragédie est survenue.

Ce délai est nécessaire pour laisser la police de la CUM compléter son enquête et rédiger son rapport, ainsi que pour permettre aux spécialistes du laboratoire technique de la police d'analyser les éléments de matériaux saisis sur place à la requête du coroner. Pour sa visite, Me Delage était accompagné, entre autres, de Me Stanislas Dery, procureur itinérant du ministère de la Justice qui témoignera pour la Couronne à l'enquête.

Me Delage a obtenu copie des plans de montage des deux voussours d'une demi-console ancrée dans le mât du stade, et qui se sont effondrés lundi soir. Il a dit qu'il voulait les étudier avant l'ouverture de l'enquête.

Le notaire de la Vieille Capitale n'a pas voulu faire écho aux propos tenus la veille par Michel Chartrand qui n'a pas caché son désaccord avec sa nomination comme coroner ad hoc.

La CSN a affirmé, mercredi, que sept autres travailleurs avaient péri sur le chantier olympique depuis le début des travaux.

Plus de 500 morts

Les centrales syndicales n'ont d'ailleurs pas fini de protester au sujet des normes de sécurité qui ne sont pas respectées dans le milieu de la construction, surtout si l'on tient compte que plus de 500 ouvriers de la construction sont morts au travail au cours des deux dernières années de 1974 et 1975, au Québec.

Selon les chiffres fournis par la Commission des accidents du travail, 1.600 travailleurs ont été tués, depuis 1969, sur les chantiers de construction du Québec. Ce chiffre, qui ne tient pas compte des décès survenus en 1976, est subdivisé comme suit: 334 morts en 1975, 190 en 1974, 306 en 1973, 198 en 1972, 254 en 1971, 211 en

1970 et 193 en 1969. Il n'en faut pas plus pour parler d'hécatombe.

Au cours des dernières années, les chiffres connus font état d'environ 100.000 blessés par année sur les chantiers de la belle province.

Ainsi, au cours des deux dernières années, la Commission des accidents de travail a versé des indemnités à 21.230 travailleurs de la construction. De ce nombre, 64 travailleurs ont été réduits à l'invalidité, 14.230 autres ont été estropiés ou mutilés à vie, et 206.334 ouvriers ont subi des blessures temporaires.

Statistiques difficiles à obtenir

Selon les syndicats et selon l'Office de la construction du Québec, il est extrêmement difficile d'obtenir des statistiques qui sont le véritable reflet des accidents sur les chantiers, parce que tous les cas ne sont pas rapportés, en dépit de l'obligation de le faire. En plus, on estime que deux ou trois organismes se chargent de compiler les cas et qu'aucun d'eux n'arrive aux mêmes chiffres.

En plus, les chiffres fournis par la Commission ne font nullement état des nombreux autres accidents, mortels ou pas, qui surviennent couramment dans le monde de l'industrie puisqu'ils ne tiennent compte que de ce qui provient des chantiers de construction. Ainsi, une explosion qui fait huit morts, comme cela s'est produit en 1975, à l'usine de la CIL de MacMasterville, n'entre pas dans le relevé précité.

Plusieurs gros chantiers ont une histoire tragique:

- Citons, par exemple, le Mont Wright, où sept ouvriers sont morts le 17 novembre 1972, dans l'effondrement d'une plate-forme qui servait à la construction de silos;

- à la Baie James, deux ouvriers sont morts en 1975, l'un électrocuté et l'autre victime d'une explosion à la dynamite;

- Mirabel compte déjà quatre morts: deux ouvriers tués le 16 octobre 75, quand une grue géante s'est effondrée, un autre électrocuté quelques jours auparavant et un camionneur écrasé sous son camion en novembre 1972;

Accident bizarre au vélodrome

Une grue mécanique appartenant à l'entreprise "Les formes du Québec", de Laval, s'est embrayée mercredi soir au vélodrome olympique, pour une raison qui n'a pu encore être déterminée, alors que son chauffeur ne se trouvait pas à bord.

Le mât de la grue a alors heurté une colonne du vélodrome et s'est détaché, s'écrasant sur le capot d'une benne basculante qui se trouvait à proximité.

Un porte-parole de la Régie des installations olympiques a affirmé hier à LA PRESSE que des accidents de ce genre se produisaient très rarement, si l'on considère l'importance du chantier. "C'est le seul accident de cette nature qui soit survenu en quatre mois, à ma connaissance, a précisé M. Jean Riendeau, du service des communications de la Régie.

M. Riendeau en a profité pour nier que le directeur général de la Régie, M. Roger Trudeau, se soit déclaré outré de voir les journalistes se précipiter sur les lieux quelques instants après cet événement. Il a affirmé qu'au contraire, M. Trudeau ne s'est jamais opposé à ce que les journalistes s'informent sur place de ce qui se passait sur les chantiers.

De son côté, M. Marcel Dion, du service de sécurité, a fait savoir que son service collaborait avec la police de la CUM pour déterminer les causes exactes de ce bizarre accident.



Me Cyrille Delage, nommé coroner ad hoc pour enquêter sur la mort des quatre victimes du chantier olympique, a visité hier les lieux où la tragédie s'est produite lundi soir. Il s'entretient ici avec les journalistes.

- l'explosion d'un four voisin d'un autre à la refectoire duquel on travaillait fait trois morts et six blessés, le 6 novembre 1974, à la compagnie Chromasco, à Melocheville;
- le 14 mai 1973, trois employés sont ensevelis dans un chantier de construction de la firme Berard et

Jemus, à Templeton, comté de Gatineau;

- le 17 avril 1973, trois ouvriers meurent quand le toit du stade municipal en construction s'effondre à Saint-Ephrem-de-Beauce.

Puis, dans un passé plus lointain, en septembre 1965, 12 travailleurs trou-

vent la mort dans l'explosion d'un caisson à air comprimé utilisé pour creuser le lit du fleuve Saint-Laurent, lors de la construction du pont de Trois-Rivières. Le métro a coûté la vie à 12 personnes, tandis que trois travailleurs ont péri lors des travaux du tunnel HVIPPOLYTE/Lafontaine.

GRANDE LIQUIDATION DE PEINTURES A L'HUILE

La plus énorme sélection de tableaux à Montréal doit être liquidée à des

RÉDUCTIONS DU TONNERRE

Voici quelques exemples au hasard:

\$90. (Ord. 275) **\$35.** (Ord. 90) **\$150.** (Ord. 425) **\$215.** (Ord. 625) **\$60.** (Ord. 200) **\$50.** (Ord. 150)

Parmi les oeuvres exposées figurent des paysages canadiens et européens, des scènes de fermes québécoises, des marines, des vues de Montréal et Québec, des floraux, des portraits, des nus, des scènes d'hiver et d'automne dans les Laurentides, et quoi encore?

Il y a de tout: à vous de choisir! Toutes élégamment encadrées.

NE NÉGLIGEZ PAS CETTE CHANCE UNIQUE D'ACQUÉRIR DES PEINTURES ORIGINALES À DES PRIX RIDICULES.

GALERIE ROYALE

1420 ouest, rue SHERBROOKE (coin Bishop) Tel.: 845-4383



P.S.: Il est tout à votre avantage d'acheter vos peintures d'une galerie reconnue et bien établie

saviez-vous?



- 1- qu'une cuisine Tecna est d'un prix particulièrement favorable qui lui donne toutes les chances
- 2- qu'elles dominent en raison de leur solidité et du soin apporté à leur exécution...
- 3- que les cuisines Tecna sont en tête du progrès et "donnent le ton"

Tecna
Technique internationale du meuble

1215, rue Tellier,
Saint-Vincent-de-Paul, Laval
Tel. (sans frais): 326-9540

Direction: pont Pie-IX, sortie
boul. Lita (3e sortie) à droite
jusqu'au bout, puis à gauche
jusqu'à Tellier.

Lundi, mardi, mercredi de 9h à 17h. Jeudi et vendredi de 9h à 21h. Samedi de 9h à 17h

Les cuisines aménagées de TECNA ont quelque chose de "particulier" comparées aux autres cuisines!

VENEZ LES ADMIRER DANS NOTRE SALLE D'EXPOSITION

326-9540

éditorial

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration
la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur
JEAN SISTO éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Le Code pénal et les libertés civiles

Même si les autorités fédérales refusent de l'admettre, le projet de refonte du Code pénal a visiblement pour objet de faire accepter par l'opinion publique l'abolition de la peine de mort, autre projet de loi qu'on compte faire voter par la même occasion.

Un sondage vient de nous apprendre que 48 pour cent des citoyens canadiens s'opposent à l'abolition officielle de la peine capitale, le gouvernement croit pouvoir rassurer l'opposition en s'engageant à donner des dents au Code pénal. Comme la discussion de ce projet de refonte a débuté hier, il importe d'attirer l'attention du public sur certains aspects. Comme on ne peut embrasser l'ensemble de cette vaste question, contentons-nous d'examiner deux aspects qui concernent particulièrement les droits civils, soit l'écoute électronique et la possession d'armes à feu.

Nul doute que l'objectif du législateur est louable. Mais si, pour l'atteindre, il n'a trouvé rien de mieux que de restreindre les libertés civiles des honnêtes citoyens dans le but — tout aussi louable — de mieux combattre le crime organisé, alors il ferait mieux de s'accorder un autre délai plutôt que d'imposer des restrictions susceptibles de devenir un carcan déshonorant.

On ne peut nier que le crime organisé est de-

venu un fléau qu'il importe de combattre par tous les moyens possibles. Le projet de refonte du Code pénal parle d'accroître considérablement les prétextes justifiant le recours à l'écoute électronique. L'obligation demeurerait d'obtenir l'autorisation de la Cour avant d'utiliser les tables d'écoute, mais on porterait de 30 à 60 jours la période d'écoute autorisée et on supprimerait l'obligation de faire savoir, après 90 jours, à la personne concernée qu'elle a été l'objet d'une écoute policière.

Voilà déjà qui laisse passablement songeur. Pour comble, en plus d'intensifier le recours à l'écoute électronique, le projet de loi laisse entendre que la police pourra même utiliser en Cour les preuves découlant d'une écoute non autorisée par un juge. Ceci paraît nettement inacceptable.

Il semble que dans un pays libre et démocratique, le respect de la vie privée des citoyens passe avant la recherche et le châtiment des coupables. Or, permettre à la police d'installer des tables d'écoute, non seulement dans les cas reliés au crime organisé, mais dans tous ceux que prévoit le Code pénal, c'est ouvrir la porte à un nombre incalculable d'abus. La loi, dans sa rédaction présente, n'autorise l'écoute électronique que dans des cas restreints. Le principe de la restriction dans ce domaine devrait être maintenu.

Si l'on avait l'assurance que la police ne se trompe jamais, on n'aurait pas lieu d'appréhender les risques d'erreur sur la personne. Mais comme les policiers sont des humains comme les autres et que, par conséquent, ils peuvent se tromper, on ne peut faire autrement que de s'opposer à tout ce qui risque de leur laisser trop de latitude en pareil domaine. Vaut mieux laisser courir un coupable que de risquer d'enfreindre inutilement les droits de plusieurs innocents.

Le nouveau projet de loi se révèle plus sympathique quand il stipule que tout citoyen devrait à l'avenir obtenir un permis s'il veut posséder une arme à feu. Des groupes de pression s'élèvent avec colère et passion contre cette intention du gouvernement, mais on ne voit vraiment pas ce qu'il y aurait d'humiliant à devoir solliciter un pareil permis. Quand on achète un fusil, c'est pour s'en servir, et un fusil sert à tuer, à faire la chasse ou à pratiquer le tir: des sports dangereux.

Une automobile, c'est également fait pour servir. Mais c'est un véhicule qui peut être volé et qui peut causer des accidents graves. Aussi, toute personne qui possède une automobile doit-elle obtenir un permis de conduire si elle veut s'en servir. Pourquoi en serait-il autrement d'une arme à feu? Pourquoi ressentirait-on de l'humiliation à

solliciter un permis pour acheter un fusil, alors qu'on trouve tout à fait normal de solliciter un permis pour conduire une voiture?

On dit que le commerce des armes à feu a considérablement augmenté ces dernières années. Ce phénomène s'expliquerait d'une part du fait que le sport de la chasse séduit plus de monde qu'avant, et d'autre part du fait aussi qu'un nombre croissant de gens considèrent qu'ils doivent être armés pour pouvoir se défendre dans les cas où, comme il arrive si souvent de nos jours, la police n'est pas disponible ou ne se trouve pas sur les lieux.

La loi ne peut évidemment pas ignorer les nombreux cas particuliers qui se présentent dans une société complexe, mais on ne voit pas pourquoi le laxisme irait jusqu'à autoriser la possession et le port d'armes sans permis.

Face aux dangers que laisse peser sur les citoyens une refonte trop précipitée du Code pénal, il faut souhaiter que le législateur, dans ses efforts en vue de réduire la vague du crime organisé et du crime tout court, pêche par excès de prudence plutôt que par excès de vigilance. Les libertés civiles ne s'en porteront que mieux.

Jean PELLERIN

bloc-notes

Le pari de M. Bourassa

Il est devenu abondamment clair que la méthode de M. Bourassa pour refouler Trudeau dans ses plates-bandes consiste à tenter de rallier les provinces autour d'un but sinon d'une doctrine. Le Premier ministre du Canada venait à peine de lancer ses insultes que déjà M. Bourassa téléphonait à ses collègues des autres provinces. Certains l'ont déjà soutenu publiquement; aucun, semble-t-il, ne l'a éconduit. La rencontre que doit avoir aujourd'hui M. Bourassa avec le Premier ministre de Terre-Neuve, président de la Conférence des Premiers ministres des provinces, pourrait fournir des indications nouvelles sur le degré de solidarité existant entre les divers gouvernements provinciaux.

Quel soutien auprès de l'opinion canadienne en général M. Bourassa obtiendrait-il dans un débat sur les droits des provinces en matière de réforme constitutionnelle? De ce point de vue, le pari est loin d'être gagné.

Si, chez nous, le débat constitutionnel apparaît souvent comme un exercice fofion, dans les autres provinces il ennuie profondément. Les descendants de ceux qui ont quitté les États-Unis pour s'établir au Canada par fidélité à la Couronne anglaise ne sont pas très excités quand on leur annonce que le rapatriement de la constitution va débarrasser le Canada des vestiges du "colonialisme". Non seulement ce "colonialisme" n'offre-t-il à leurs yeux rien de repugnant, mais il est, au contraire, le boulevard par où passent toutes les libertés. Beaucoup de Canadiens français, au fil des années, plus ou moins consciemment, ont adopté, à ce chapitre, la mentalité des plus

fervents loyalistes. Il est vrai que la composition ethnique du Canada s'est beaucoup modifiée depuis trente ans, mais le pays reste, en tant qu'entité politique, l'un des plus beaux joyaux de la Couronne anglaise.

Aucune constitution politique n'a été plus minutieusement préparée que celle de Chypre. Elle a des "ratés". Faut-il penser que toute réforme constitutionnelle est vaine? Non, si on parvient à savoir ce qu'on veut.

On a l'impression que M. Bourassa — mais il ne dit pas les choses comme elles sont décrites ici — souhaite une sorte de fédéralisme "à la carte", tandis que Trudeau propose un menu unique, qui n'est à discuter ni dans sa composition ni dans son prix. Il est possible que les autres provinces soient tentées par le menu "à la carte", parce qu'il laisse une grande latitude dans le choix des plats. (Par exemple, il est devenu patent que les provinces n'entendent pas renoncer à leurs droits sur leurs ressources naturelles).

Dans toute fédération, il faut un fédérateur. Si M. Trudeau n'est plus ou ne peut plus être ce fédérateur, M. Bourassa peut-il le devenir? Il est permis d'en douter fortement.

Dans le passé, le Québec a été le moteur d'importantes mutations au Canada. Mais c'est M. Bourassa lui-même qui rappelait cette semaine à la télévision que notre poids démographique ne cesse de diminuer. Nous formons le tiers de ce pays; nous compterons bientôt pour le quart.

Guy CORMIER



(Droits réservés)

Revue de presse

Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse Canadienne.

THE GLOBE AND MAIL, Toronto

Les armes à feu tuent. Mettons nous cela dans la tête et rejetons tous les arguments voulant que quelqu'un ait le droit d'en utiliser une à moins qu'on prouve qu'il n'est pas digne de confiance. C'est insister sur le mauvais point.

Un citoyen qui désire utiliser une arme à feu — tout comme celui qui veut conduire une voiture — doit d'abord prouver qu'il est digne de confiance. Il doit avoir un permis.

C'est ainsi que le ministre fédéral de la Justice, M. Ron Basford, conçoit son projet de loi et il mériterait des louanges...

Les règlements en vue de l'obtention d'un permis susciteront toutes les controverses chez les chasseurs et les collectionneurs qui considèrent comme une insulte directe l'obligation de subir un examen et d'obtenir un permis pour l'utilisation des fusils et des carabines. S'ils réfléchissaient un instant et se rendaient compte que, comme pour les permis de conduire, le système est conçu pour fournir un minimum de protection contre un petit nombre d'imprudents, ils comprendraient la faiblesse de leurs arguments.

Quiconque utilise un type d'arme à feu — pistolet, carabine ou fusil — aurait à se procurer un permis. Tous ceux qui possèdent une arme à utilisation restreinte — surtout les pistolets qui peuvent être cachés — auraient à enregistrer leur droit de propriété. Et tous ceux qui voudraient porter un revolver devraient avoir un permis spécial.

C'est là un sujet de véritable inquiétude. M. Basford n'a pas suffisamment restreint les justifications relatives à la possession et au port d'un pistolet...

Néanmoins, la loi devrait clairement stipuler que la possession et le port des pistolets sont interdits à moins de prouver avec certitude que l'intéressé ne peut bénéficier de la protection de la police. Ceci vaut pour les gardiens de sécurité ainsi que pour les citoyens ordinaires. Le besoin de posséder son propre pistolet pour assurer sa protection en serait pratiquement éliminé.

THE TIMES-NEWS, Thunder Bay

Inflation ou pas, le gouvernement fédéral ne semble pas avoir l'intention d'atténuer ses projets de biliguisme.

Le budget destine nommément \$310,174,000 — soit \$23 millions de plus que l'an dernier — à l'accroissement de l'usage du français dans la fonction publique et dans les forces armées. Pour la seule fonction publique, le coût total pour les 12 prochains mois approchera les \$136 millions...

Evidemment, en décembre dernier, au moment où le gouvernement rendait public son programme de restrictions destinées à combattre l'inflation, le président du Conseil du trésor, M. Jean Chrétien, nous avait prévenus que le bilinguisme demeurerait une priorité importante et qu'au moment de présenter les prévisions budgétaires, les sommes consacrées au présent programme d'enseignement ne seraient pas coupées.

Dans ce cas comme dans d'autres toutefois, on aurait quand même pu faire un effort pour donner l'impression que le gouverne-

ment obéit à ses propres directives d'austérité.

THE FREE PRESS, Winnipeg

Le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, s'emploie à préparer son premier budget, lequel sera sûrement le plus somptueux et le plus irresponsable de l'histoire du Canada. Les dépenses du prochain exercice financier se chiffreront par \$42,2 milliards si on se fie aux prévisions déposées devant le Parlement par le président du Conseil du trésor, M. Jean Chrétien. Ce dernier espère que l'augmentation annuelle pourra être limitée à 16 pour cent. Même à l'intérieur de cette limite, les dépenses de l'Etat croîtront à un taux double de celui de l'inflation et beaucoup plus rapidement que pour augmenter le produit national brut, tout cela allant à l'encontre d'une promesse précédente du gouvernement...

Jusqu'ici, un seul aspect du bilan a été dévoilé et il est démontré que le foyer central de l'inflation, qui est le trésor public, réchauffe toujours toute l'économie. Les salaires, les profits et les prix sont peut-être contrôlés mais les finances de l'Etat ne le sont sûrement pas...

C'est ainsi que M. Macdonald doit emprunter des milliards dans les économies des Canadiens, maintenant de ce fait une pression à la hausse sur les taux d'intérêt, poussant les autres niveaux de gouvernement et l'entreprise privée à emprunter à l'étranger et à augmenter la dette extérieure. Il peut aussi actionner la planche à billets de la Banque du Canada, comme l'ont souvent fait ses prédécesseurs, en recourant à la vieille méthode de la pure inflation monétaire.

THE RECORD, Kitchener-Waterloo
Le débat public d'une semaine

sur la tuyauterie du yacht royal Britannia semble près d'être terminée. Le sujet a fait les manchettes lorsqu'on a appris que le système d'égout du yacht n'obéissait pas aux normes canadiennes en matière de pollution.

L'affaire a été discutée pendant des mois dans la coulisse par au moins cinq ministères fédéraux impliqués dans ce lourd dilemme. Pourrait-on permettre à la reine de remonter le Saint-Laurent jusqu'à Montréal pour inaugurer les Jeux olympiques?

Après tant de tracasseries la solution est assez simple. Le contenu des réservoirs du Britannia devra être transvasé dans de petites embarcations qui pourront le déverser dans n'importe quel égout au Québec. Le principe de la loi canadienne contre la pollution sera sauve.

Ce qu'il y a de drôle dans l'affaire est que c'est justement à Montréal qu'on entend parler de ce doux souci pour la limpidité des eaux du Saint-Laurent. Montréal est la plus grande source de pollution de tout le bassin des Grands-Lacs, de Duluth à Terre-Neuve. Le fleuve y reçoit quotidiennement les déchets, purs et sans traitement, de deux millions d'habitants.

Une équipe de chercheurs de l'université Laval a vérifié le degré de pollution de 2,000 échantillons des eaux du fleuve en aval de Montréal et a estimé que le Saint-Laurent est cinq fois plus contaminé que n'importe lequel des Grands-Lacs...

L'addition des déchets du Britannia à ceux qui ont déjà fait du fleuve un égout à ciel ouvert équivaudrait à ajouter une cuillerée d'eau à l'inondation d'une rivière.

Une police à refaire

Selon le rapport de la firme Roger Pominville, tout est à refaire dans le service de police de la ville de Laval. Il est heureux que le maire Lucien Paquet ait décidé de s'engager dès maintenant dans les réformes suggérées dans ce volumineux rapport de 518 pages. Car présentement, on ne peut dire que la population de Laval vive vraiment en sécurité.

Et il y a longtemps que cela dure. En fait, depuis la fusion des villes de l'île Jésus. Le regroupement des corps policiers des 14 municipalités ne pouvait se faire adéquatement. Avec la naissance d'une ville d'importance, il fallait des officiers capables de faire face à la réalité nouvelle. Il fallait un directeur aux qualités immenses pour réussir une coordination que rien n'avait préparé. Il fallait des policiers assez compétents pour faire face à de brusques changements d'organisation et de responsabilités. Il fallait une administration municipale alerte et capable de leadership. Il semble que tout cela ait manqué.

La Fraternité des policiers n'a pas encore reçu "officiellement" le rapport. Mais son président André Nadon l'a déjà qualifié de "patronal". C'est probablement à cause de la somme de reproches qui s'adresse aux policiers et qui affaiblit sérieusement leur cause dans le débat qui les oppose au maire Paquet. Mais on peut se demander si les relations seront maintenant meilleures entre la ville et ses policiers.

Il faut donc espérer que la Fraternité ne considère pas le rapport

comme une nouvelle attaque de l'administration: si les absences et harcèlements de l'an dernier se répétaient, les policiers ne feraient que confirmer leur incapacité à remplir leur tâche. Comme le rapport précise déjà qu'à Laval, l'efficacité et la productivité policières sont largement inférieures à celles des services de police comparables du Québec et du Canada, il serait criminel d'aggraver encore la situation.

Il faudra donc effectuer de grands changements dans la direction du service. Il faudra engager du personnel. Mais surtout, il faudra tenter de nouvelles expériences que d'autres corps policiers, comme celui de Montréal, n'osent toucher.

Par exemple, le moment est opportun pour transmettre à des employés civils des responsabilités jusqu'à maintenant réservées aux policiers et qui n'ont rien à voir avec la véritable lutte contre le crime. Le département de la circulation devrait se composer majoritairement de ces employés qui n'ont pas besoin de 18 mois d'entraînement avec revolvers et armes à feu pour apposer des contraventions ou même diriger le flot des voitures. Le rapport recommande même que certaines voitures de patrouille n'aient à leur bord qu'un policier.

Il en coûte \$100,000 à Laval pour connaître sa situation en noir sur blanc. Ce qu'elle accomplira pourra maintenant servir à plusieurs autres.

Jean-Guy DUBUC

Les insolences de M. Trudeau

Monsieur Trudeau a décidé "d'imiter" son épouse : quand il vient au Québec, il "chante" sur tous les tons... Nous en avons eu un exemple éloquent vendredi soir dernier lorsqu'il s'est adressé à des libéraux du Québec sur un ton où le cynisme, l'arrogance et le mépris ont dépassé dans l'esprit de bien des gens les limites du bon sens.

L'art de bernier une foule a aussi été bien exercé dans ce discours qui, indirectement, reproche aux Québécois d'avoir été assez fins pour deviner que la Constitution canadienne entre les mains du fédéral serait entre moins bonnes mains qu'en re les mains des Anglais...

M. Trudeau devrait comprendre que, si lui peut affirmer qu'il est temps que Londres cesse de faire des lois pour nous, nous, Québécois, nous pourrions dire qu'il est temps qu'Ottawa cesse aussi de faire des lois pour nous.

Au lieu d'insinuer qu'au Québec des journalistes, des intellectuels et des professeurs d'université ne comprennent rien (parce qu'ils comprennent trop) aux problèmes de la Constitution, M. Trudeau, devrait apprendre (il le sait trop bien) que les séparatistes comme il les appelle, ont raison de ne pas se sentir rassurés à la pensée que la Constitution du pays, une fois

dans ses mains, sera plus difficilement modifiable en faveur du Québec que si elle était restée à Londres.

Rien de rassurant de savoir la constitution canadienne entre les mains de M. Trudeau quand on sait que c'est le même homme qui tolère l'intransigeante intrusion du fédéral dans l'intégrité territoriale du Québec dont il consent au morcellement?

Rabaissier et ridiculiser le premier ministre du Québec, c'est de l'indécence de politicien pour s'assurer les "yeux doux" des Anglais de l'ouest.

En psychologie il y a un mécanisme mental qu'on appelle le renversement par le contraire; il consiste à donner tort aux autres pour qu'on oublie qu'il le tort est en soi. M. Trudeau en méprisant M. Bourassa méprise le Québec et en méprisant le Québec il se gagne des voix dans l'Ouest du pays pour les prochaines élections. C'est aussi simple que cela.

Les conservateurs n'étant apparemment pas assez forts présentement au Québec pour constituer une véritable opposition aux libéraux, M. Trudeau peut se payer le luxe de riez des Québécois et de leur premier ministre; il le peut d'autant plus qu'il affirme que dans 49 ans il nssera plus là. Mais lui resterait-il le tiers de neuf ans seulement, qu'il userait quand même de sa



hargne envers un peuple (les Québécois) assez réveillé pour ne plus être dupe de bouffonneries verbales qui ne servent que trop les intérêts de celui qui les fait.

De toute façon, il nous semble évident que les insolences de PET sont

dramatiquement calculées à la veille du plus grand débat constitutionnel de toute l'histoire canadienne. Mais pour ce faire il n'était pas nécessaire de prendre un langage écorçant.

Guy MILOT
Laval

Un restant de soupe...

Monsieur,

J'ai lu dans LA PRESSE du 24 février l'heureuse nouvelle de la reprise de l'Opéra du Québec. L'intérêt et l'enthousiasme qu'a provoqués cette manchette ont bien vite été tempérés par les détails de cette "résurrection".

Trois représentations en 76 du Barbier de Séville. Pas plus. Les activités régulières de l'Opéra, pas avant '77. Combien d'opéras, combien de nouvelles productions, combien de représentations chacune... On n'en sait rien. Ce qu'on nous assure, c'est que cela coûte très cher, que les productions se devront d'être sobres et pouvoir s'adapter aux différentes scènes d'une multitude de villes et villages du Québec.

Pour finir, le ministre de la Culture

ose nous resservir le déficit d'un million trois cent mille dollars accumulé naguère en quatre ans par l'Opéra du Québec. Quelle honte. Quelle indignité. Pour lui-même. J'en suis dégoûté. Stupéfait.

En fait, tout cela me semble respirer la promesse électorale plus que le souci de la culture, la réponse à un désir légitime d'un important secteur de la population ou le désir du Beau.

Et cela me rappelle cette phrase dans "Poil de Carotte" quand Mme Lepic met sa vieille servante à la porte: "Si vous êtes mal prise, ma bonne, ne vous en faites pas; on aura toujours ici un restant de soupe pour vous à la cuisine."

Michel GAGNIER
Montréal

Les conservateurs à la télé

LA PRESSE du 24 février a publié un éditorial de monsieur Guy Cormier sous le titre "Les conservateurs à la télévision". Le lecteur était alors en droit de s'attendre à un examen attentif de la couverture effectuée, en l'occurrence, par les deux réseaux de télévision d'expression française. Il n'en fut rien.

D'une part, sur la foi d'un commentaire défavorable de la part d'un critique "chevronné" du journal The Gazette — de qui monsieur Cormier a retenu l'expression "performance lamentable" — et, d'autre part, après avoir avoué assez candidement n'avoir "vu qu'une seule émission en langue française sur le congrès: celle du 10", l'éditorialiste, après une diatribe, conclut que Radio-Canada, de toute façon ne "fait" pas l'événement de dimanche. C'est décidément un peu court et surtout contraire à la réalité.

Signalons, pour reprendre le même genre d'entrée en matière, qu'un critique du Montreal Star (1) a qualifié de "compréhensible" l'attitude des réseaux de langue française et le journaliste d'expliquer: "Renversez la situation, si vous le voulez bien, et imaginez qu'il se soit agi du congrès du Parti québécois." En d'autres termes, qui aurait alors voulu de cinq heures de messages sporadiques et de traduction spontanée? Effectivement, c'était

dans une large mesure la perspective qui s'offrait alors à la télévision française.

Sans plus tarder, faisons le bilan de la couverture télévision de Radio-Canada pour le congrès du PC: 1h05, le jeudi, soirée Diefenbaker; 1h51, le vendredi, intégrale de la soirée Stanfield; 1h28, le samedi, résumé des discours des douze candidats (soit un travail de montage express le plus impeccable possible de cinq heures d'émissions enregistrées l'après-midi); enfin, 6h30, soit de 14h30 à 21h06, le dimanche, pour couvrir en son entier la journée de votation au congrès du PC et l'élection de son nouveau chef. Au total, onze heures d'émissions contre, incidemment, huit heures et demie lors du congrès de 1967 du PC.

Laurent DUVAL
Directeur des Relations
publiques
Division des Services français

(1) "French-Language TV Coverage of Conservative 'Understandable'", Walter Poronich, The Montreal Star, 23-2-76

N.D.L.R.

C'est sans doute chez moi le fait d'une "candeur" incoercible, mais il me semble que Radio-Canada, par l'entremise de son Directeur des Relations publiques, plaide coupable avec explications.

Guy Cormier

Un seul son de cloche à TVA

J'espère que vous n'avez pas manqué le rendez-vous lancé par le gouvernement à tous ses électeurs dimanche, le 29 février. Je l'espère car c'est vous tous qui l'avez payé. Payer pour une émission de la sorte... On n'en a vraiment pas eu pour notre argent. C'était très bien orchestré... ah ça oui... Une belle et savante réponse faisait suite à une question intelligente. Mais le rythme manquait...

On reconnaît bien là le rescaw TVA. Comment un poste de télévision peut-il accepter de présenter une émission

comme ça? Nos ministres pouvaient dire n'importe quelles conneries, personne pour riposter. Bien sûr, on était en famille. Personne pour représenter les commissions scolaires, les hospitaliers, les syndicats et le personnel.

Si on avait un peu plus d'honnêteté intellectuelle au Canal 10, des émissions comme celle-ci ne passeraient pas. Quand je pense que j'ai contribué à payer ça...

Michelle BELANGER
Lorraine N. AMIREAULT
Saint-Roch-de-l'Achigan

Une nouvelle Louisiane?

De plus en plus les Canadiens français se voient obligés de parler anglais pour gagner leur vie; du moins le prétendent-ils. Même les ruraux trouvent que c'est indispensable.

Par contre, les Canadiens des autres provinces ne voient aucune nécessité d'apprendre le français, même ceux d'origine française. "A quoi bon apprendre le français si tous les Québécois sont bilingues?"

Grâce à cette débandade appuyée par la dénatalité, le Québec sera bientôt une nouvelle Louisiane en Amérique du Nord. Comment les défricheurs du pays peuvent-ils accepter une telle situation? Pourquoi ne pas imiter les anglophones qui ne craignent pas les

inconvenients quand il s'agit de défendre leur langue?

Respectons la langue des autres mais exigeons qu'on respecte la nôtre, même si cela nous paraît parfois très incommode. Les anglophones veulent rester unilingues? Faisons comme eux. C'est la seule façon de pratiquer un bilinguisme vrai. Du reste, même si nous prétendons être unilingues, notre vie quotidienne est tellement imprégnée d'anglais que nous sommes obligés d'en apprendre assez pour nous débrouiller avec les anglophones.

Toutes les langues sont bonnes. Seule celle qui veut dominer les autres mérite d'être combattue.

André LAFFITE, maraîcher
Ste-Clotilde-de-Châteauguay

Requête à Roger Lemelin

Dans le journal LA PRESSE du 27 février, un article fait état de l'issue du congrès du Parti conservateur à Ottawa. Il est intéressant de comprendre que l'analyse du scrutin final pose des problèmes. Ces problèmes sont des problèmes de riches.

Personnellement, je regrette le temps où nous étions heureux de voir Maman Plouffe soigner sa maisonnette, Papa Plouffe s'égarer sur sa bicyclette, entre deux coups de clé sur un quelconque robinet. Napoléon se gaver de hockey. Rita se languir d'Ovide. Ovide se styler en vain, Cécile amasser rageusement son argent, Onésime se promener sur son autobus, proletaire et increvable, le Père Gédéon, Beauceron égrillard, et son ineffable Démérise.

Monsieur Lemelin, s'il vous plaît, écrivez pour nous des romans dans lesquels nous puissions goûter la vie qui est la nôtre, les petits, et que vous savez si bien décrire.

Jacques TROUVE
Montréal

M. Trudeau et l'art du sophisme

M. Trudeau sait bien comment prendre les Québécois français. Il suffit de les flatter en utilisant le jodel, de s'exprimer de façon simpliste et ces chers Québécois en oublient le sens du message. Tout le monde sait bien que les Québécois ne comprennent pas grand-chose à la politique; vaut mieux les faire rire...

Seulement, moi, je n'ai pas ri. Je bouillais. Premièrement, lorsqu'il a parlé du rapatriement de la constitution, il a tout mélangé. Ridiculiser les nationalistes et les séparatistes qui disent à Bourassa de faire attention de ne pas tomber dans le piège, voilà qui est jouer sur les mots. Je crois que l'on a raison d'exiger des garanties pour le Québec, car si la constitution est rapatriée au Canada majoritairement anglais et raciste français, il y a à craindre pour nous. Je suis séparatiste, mais tant et aussi longtemps que l'on demeurera dans la Confédération, nous devons être prudents et protéger

notre peau. Qu'on mette l'Angleterre à la porte, bravo, mais cela ne doit pas signifier pour nous, Québécois français, d'avoir de nouveaux assimilateurs: les Canadiens anglais. Ils sont majoritaires et beaucoup moins neutres que l'Angleterre à notre sujet.

Deuxièmement, lorsque notre Premier ministre a abordé la question de la loi 22, je crois que j'explosais. Il est vrai qu'il faut sécuriser les Anglais, ces pauvres petits choux, mais tout de même. Il s'agit de nos problèmes du Québec seront réglés lorsque tous les petits Anglais de l'Ouest canadien parleront français. La belle affaire. Elle ne nous apporte rien de plus, à nous Québécois, sa politique de bilinguisme nationale. Les Anglais sont maîtres chez eux et quoi que M. Trudeau fasse, ils ne seront jamais obligés de parler le français comme nous on est obligé de parler l'anglais pour travailler parce nous ne sommes pas maîtres de notre économie. Ils ne seront jamais en état d'infériorité écono-

mique et culturelle comme nous le sommes. Ils peuvent bien tous parler le français cela ne règle pas mes problèmes de colonisée québécoise. Ils ne sont pas en danger d'assimilation eux, ils le sont déjà aux Américains. La loi 22 est une stupidité politique, d'accord, car elle n'est pas assez radicale, mais pas parce qu'elle insécurise les Anglais.

En ce qui concerne les Jeux olympiques on ne pouvait pas s'attendre à autre chose de la part de notre Premier ministre. Il n'est sûrement pas pour se mettre à dos les neuf dixièmes du pays en utilisant leurs taxes pour financer le déficit des Jeux olympiques qui ont lieu chez les Canadiens français. Demander aux Canadiens anglais d'aider les maudits Canadiens français qui veulent toujours se séparer du reste du Canada, quelle espérance idiote. M. Trudeau l'a bien fait comprendre à M. Bourassa.

Pour en revenir au style de M. Trudeau, je dois lui tirer mon chapeau. Il

a réussi ce qu'il voulait. Après avoir écouté les gens commenter son discours, j'ai bien vu qu'encore une fois c'est sa personnalité, son originalité, sa confiance en soi, son audace qui ont suscité des remous. Ce qu'il a dit est passé comme dans du beurre, mais COMMENT il l'a dit voilà la chose importante pour les Québécois frustrés d'un chef d'Etat mou comme M. Bourassa. Il est franc, ont dit certaines personnes incapables de discerner entre la franchise et un ton simpliste et familier.

M. Trudeau est un homme d'Etat superbement intelligent. Surtout quand il s'est adressé en anglais à la foule concernant la loi 22, disant aux Anglais de tenir leur bout, et qu'il a réussi à faire rire les Québécois français par cette remarque qui est contre leurs intérêts. Vous êtes un magicien M. Trudeau, ou le Québécois est un imbecile, un illettré et un masochiste.

Johanne DEMERS
Montréal

L'exception et non la règle

Permettez-moi de commenter la lettre "A quand un Québec français?" parue dans LA PRESSE du mercredi 3 mars 1976, dans laquelle il était question d'un incident survenu entre une infirmière anglophone et un malade francophone dans un hôpital anglais.

D'abord, je voudrais dire que je suis anglophone et québécoise. Je viens de finir mes études à l'université Sir George Williams et maintenant je travaille à plein temps pour le Gouvernement fédéral. Je suis en train de suivre un cours de français à temps plein pour devenir bilingue. Quand j'étais à l'université, j'ai travaillé à temps partiel comme aide garde-malade à l'hôpital neurologique de Montréal.

Apparemment, le malade a dit, à 11 h du soir, qu'il ne pouvait pas dormir parce que son voisin ronflait trop fort. L'infirmière lui a répondu d'aller dormir et que les gens ne parlaient pas français, ni ne le comprennent dans un hôpital anglais. Elle lui a dit qu'avant la loi 22, on n'avait pas de problèmes comme celui-là, et qu'elle pensait que ces gens-là (les francophones) devaient aller dans un hôpital français.

En lisant cette lettre, j'étais tellement fâchée que j'ai commencé à écrire cette réponse. C'est bien possible que cet incident soit arrivé, mais j'espère que vous ne pensez pas que c'est quelque chose qui se passe d'habitude dans un hôpital anglais. Dans n'importe quel hôpital, anglais ou français, on peut trouver des infirmières grossières. Je crois que ça, c'était un incident unique, et ce n'est pas quelque chose qui arrive tous les jours. De lire une lettre comme ça, sans la qualifier, laisse une mauvaise impression des hôpitaux anglais.

A l'hôpital où j'ai travaillé, nous avons essayé d'aider les malades, sans égard à leur couleur, nationalité ou langue. Si nous ne pouvions pas comprendre quelqu'un qui parlait français, nous cherchions quelqu'un qui pouvait traduire. Surtout, un hôpital, ce n'est jamais un endroit où on joue le jeu de la politique, au détriment de la santé ou des besoins des patients.

Si j'avais lu le même article dans un journal anglais à propos d'hôpital français, j'aurais écrit la même chose.

Miss Debbie BIRRELL
Montréal

Egalité de la femme?

J'ai donné naissance le 28 octobre dernier à un deuxième enfant. Pour ce faire, j'ai eu droit à un magnifique congé sans solde de dix semaines. Oh, j'ai bien eu droit aussi à l'assurance-chômage... mais il paraît que je ne dois pas me plaindre puisque les prestations maximum que je recevais n'équivalaient pas à la moitié de mon salaire. Enfin, avec quelques emprunts, on arrive à boucler. Sans oublier les généreuses allocations familiales, de même que les déductions supplémentaires d'impôt qui ont augmenté mon salaire mensuel de 4 dollars. Mais comme on dit, c'est de l'argent, c'est

pas grave, on réussit toujours à s'en sortir. Mais il m'arrive parfois de me demander combien d'hommes accepteraient de perdre environ deux mille dollars de salaire net pour avoir la joie de mettre au monde un enfant. On ne ferait sûrement pas face au problème actuel de la dénatalité au Québec, tant les hôpitaux seraient encombrés de pères accouchants.

Passe pour la perte de revenu. Mais ce qui m'exaspère, ce sont les lois qui nous font passer pour des sottes. D'abord, le décret de l'enseignement qui stipule que tout professeur a droit à une journée de congé avec trai-

tement lors de la naissance de son enfant. Je ne sais par quel tour de passe-passe, mon mari a eu droit à une journée de congé avec traitement alors que moi j'ai dû me contenter d'une journée de congé (c'était quand même difficile de me rendre au travail cette journée-là) sans traitement. J'ai appelé mon syndicat à ce sujet, mais il paraît qu'il n'y a rien à faire, étant donné peut-être que j'avais l'honneur d'avoir des prestations d'assurance-chômage (qui n'équivalent pas à une journée de salaire, mais enfin, passons, ce n'est pas grave, c'est de l'argent, on réussit toujours à s'en sortir...)

Et la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Je me présente au bureau

Nos arts et le syndicalisme

Le samedi 28 février, j'assistais au spectacle de Ti-Jean Carignan et de Papa John Cruk qui avait lieu au Théâtre St-Denis, à minuit.

Pour ma part, je crois que Ti-Jean Carignan est le meilleur "violoneux" de tous les temps. Je ne trouve pas les mots pour dire comment j'ai aimé ce spectacle: simplicité, classe, enfin tout ce qu'on peut y trouver d'agréable. C'est bien dommage que Papa John Cruk ait tout gâché. En effet, ses petites "tounes" de violon à l'américaine, jouées sur l'octave de LA, sont bien désagréables à mes pauvres oreilles.

Connaissez-vous le montant d'argent remis à Ti-Jean Carignan pour sa représentation? \$300, alors que M. Cruk a touché, lui \$2.000. Pourquoi? Parce que Ti-Jean Carignan n'est pas membre d'une association américaine. C'est la réponse que les organisateurs du spectacle lui ont donnée. Les artistes américains, en spectacle au Québec, qu'ils soient de bons artistes ou NON, sont mieux rémunérés que nos artistes québécois. Une fois de plus, l'injustice toujours présente pour nos artistes se concrétise dans le domaine des spectacles.

d'enregistrement des naissances de la ville de Montréal, afin de faire enregistrer la naissance de mon fils que j'ai moi-même porté pendant neuf mois et que j'ai mis au monde sans aucune sorte d'anesthésie. Croyez-le ou non, on a refusé que j'enregistre mon propre fils sous prétexte que je n'avais pas de témoin. Mon mari, lui, parce qu'il est le père qui n'était pas présent dans la salle d'accouchement, a pu, lui, enregistrer, seul, sans témoin, la naissance de son fils.

Ca c'est plus grave, c'est pas de l'argent. C'est de la dignité. On ne sait pas quand on finira par s'en sortir.

Louise BELLEFLEUR
Montréal

En tout cas, les "Show" américains sont finis pour moi, au Québec. Il est temps d'écouter et de rémunérer nos artistes comme il se doit.

Johanne AUBE
Christiane TRUDEL
Université de Montréal



Jean CARIGNAN

Les offres de Québec Chiffres à lire avec des verres correcteurs

Une analyse de
Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — S'il y a à cette année un prix accordé à la publicité la plus honnête et la plus franche, ce n'est sûrement pas le gouvernement du Québec, avec les annonces qu'il publie depuis quelques jours pour publiciser ses offres salariales aux syndiqués du secteur public, qui va remporter le trophée.

Les annonces publiées par le ministère de l'Éducation dans les journaux ne sont pas fausses; elles sont simplement d'une honnêteté douteuse.

On pourrait les comparer à celles d'un fabricant d'automobiles qui proclamerait que ses véhicules font 40 miles au gallon mais qui, en caractères minuscules dans le bas de l'annonce, ajouterait la réserve suivante: "Selon un test effectué en laboratoire, à une vitesse constante de 50 miles à l'heure, sans tenir compte du poids de la voiture, de la résistance de l'air ou de l'état des routes. Votre consommation personnelle pourra varier des résultats obtenus par nos experts".

C'est étonnant un peu mais à peine. Évidemment, le but du gouvernement c'est de convaincre le public de la valeur de ses offres pécuniaires. Mais ceux qui veulent se faire une idée juste des offres de l'État devront lire les annonces du gouvernement avec la plus grande circonspection sinon avec des verres correcteurs.

Une comparaison étrange

La publicité gouvernementale prend le soin de préciser que ses offres pour 1975-76 sont calculées "en regard de l'échelle de 1974-75". Et les annonces reproduisent l'échelle de 1974-75.

Ce que beaucoup de lecteurs peuvent ignorer, c'est que les salaires versés cette année-là... ne sont pas ceux qui apparaissent dans les échelles de traitement.

En effet, en vertu d'une clause d'indexation conclue en 1972, le gouvernement a versé aux employés du secteur public en 1974-75 un salaire supérieur de 17,13 pour cent à celui qui apparaissait dans les échelles de traitement.

Or, quand quelqu'un veut comparer l'augmentation de ses revenus, il le fait généralement en se référant à ce qu'il a gagné l'année précédente. Et non au salaire théorique qui figure quelque part dans une colonne de chiffres de sa convention collective.

Ce n'est pas, lorsque le gouvernement écrit, par exemple, que son offre à telle catégorie d'enseignants équivaut à 26,5 pour cent pour la première année, il faut comprendre qu'il s'agit en réalité

d'une hausse réelle d'exactly huit pour cent. Et c'est ce qu'expliquent, d'ailleurs, que les offres de Québec sont conformes au plan fédéral de lutte contre l'inflation.

Mais il est évident que le gouvernement préfère utiliser les "gros chiffres", même s'ils s'appuient sur une étrange base de comparaison.

Le ministère de l'Éducation a aussi recours à d'autres astuces. Ainsi, il écrit que ses offres aux enseignants varient de 26,5 à 30 pour cent. En réalité, il est vrai que le quart des enseignants se voient offrir des hausses variant de 26 à 30 pour cent (c'est-à-dire des hausses réelles oscillant entre 16,2 et 20,2 pour cent). Mais les trois autres quarts du personnel enseignant ont reçu des offres plus modestes, variant entre 26,5 et 30,5 pour cent, ce qui correspond à des augmentations réelles allant de huit à 11,5 pour cent.

Des hausses de 63,8 pour cent?

Comme si le gouvernement n'était pas encore assuré de convaincre la population, il a cru bon également de faire le calcul de la hausse cumulative de ses offres pour l'ensemble des trois années de la prochaine entente collective à intervenir avec les enseignants.

Mais au lieu de faire ce calcul sur la base d'une moyenne générale ou encore de l'illustrer par l'accroissement prévu de sa masse salariale, le ministère de l'Éducation a préféré particulariser son calcul en l'appliquant à un enseignant pris à titre d'exemple.

C'est ainsi qu'il en arrive à illustrer qu'un enseignant ayant six ans d'expérience en 1974-75 aura vu son salaire grimper de \$6,475 en 1977-78, soit une hausse de 63,8 pour cent. Oubliions le fait que, si on tient compte du salaire effectivement versé l'an dernier (en incluant le 17,13 pour cent d'indexation), il s'agit ici d'une hausse réelle de \$1,739, soit 26,9 pour cent en trois ans.

Ce qu'il faut souligner, c'est que cette ascension s'explique par le fait que l'enseignant grimpe d'un échelon à chaque année (pour tenir compte de son expérience professionnelle accrue) jusqu'à concurrence de la quinzième année.

Les augmentations statutaires se trouvent ici confondues avec les nouvelles offres. Qu'à cela ne tienne, certains lecteurs peu attentifs ou rebattus aux tableaux complexes auront retenu que l'offre faite aux enseignants est celle qui apparaît en gros chiffres sur fond noir: 63,8 pour cent. Reste à savoir si ces contribuables voudront encore croire que le gouvernement Bourassa a endossé les mesures Trudeau.

Lévesque répond à Trudeau

Le PQ a besoin du pouvoir pour réaliser son programme

QUÉBEC (PC) — Les dirigeants du Parti québécois ne sont pas des académiciens et il est bien évident qu'ils recherchent le pouvoir avant tout pour être en mesure de mettre en application le programme, comme tout parti politique normal.

Il n'y a rien de plus légitime que la soif du pouvoir pour une formation politique sinon à quoi rimerait toute l'action de ce parti, sinon à du romantisme.

C'est ainsi que le président du PQ, M. René Lévesque, a répondu, hier à l'université Laval, aux propos du premier ministre Trudeau qui, la semaine dernière au congrès provincial des libéraux fédéraux, avait voulu laisser croire que le référendum préconisé par le PQ avant de proclamer l'indépendance du Québec démontre bien que le parti souverainiste est plus imbu de pouvoir que de l'idée de la séparation du Québec.

A ce sujet, M. Lévesque a soutenu que MM. Trudeau et Bourassa deviennent de plus en plus inquiets devant la popularité du PQ "et vous avez remarqué que M. Trudeau ne parle plus de "particule" en nous désignant".

Le leader indépendantiste était l'invité des étudiants de Laval et, pendant une heure et demie il a dénoncé "la continuité de l'échec du régime fédéraliste qui met constamment en échec Ottawa et le Québec" et expliqué le processus qu'il entend suivre son parti pour arriver à négocier l'indépendance, si le PQ prend le pouvoir.

Les quelque 300 étudiants ont écouté avec grand intérêt l'allocation et les réponses de M. Lévesque aux questions qui ont porté sur cette idée du référendum, sur l'attitude du parti



René Lévesque

face aux négociations du Front commun syndical avec le gouvernement et sur la politique énergétique du parti.

Le PQ entreprendra, à la fin du mois, une autre campagne de financement parmi la population et, déjà hier, les étudiants ont souscrit un certain montant dans le chapeau qui a circulé dans l'assistance au cours du débat-midi.

Au début de sa causerie, M. Lévesque s'est attaqué à M. Trudeau "qui est mal pris politiquement pour faire

du rapatriement de la Constitution, un vieux chiffon colonial, une priorité". Commentant la querelle Trudeau-Bourassa, le président du PQ a dit que le premier ministre canadien est déjà "sur le chemin de la sortie et que le French Power n'en a plus pour longtemps à Ottawa".

"Trudeau est venu dans la colonie québécoise pour tâcher de montrer qu'il demeure encore le grand boss, comme Duplessis jadis, mais il est en train de finir plus mal que lui, d'une façon plus repugnante, lui Trudeau qui a tant combattu (le Chef)", a dit encore M. Lévesque au grand amusement des étudiants.

Les \$200 millions que réclame le gouvernement du Québec du fédéral pour l'aider à éponger le déficit des Jeux olympiques est en passe de devenir le symbole de l'impuissance du Québec dans ce régime, a-t-il poursuivi, en rappelant que l'ancien premier ministre Bertrand s'est déjà cogné le nez à Ottawa en demandant aussi \$200 millions pour la politique de sécurité sociale du Québec de même que l'ex-ministre de la Justice québécois \$200 millions à Ottawa en guise de paiement des services de police au Québec.

M. Lévesque a dit que l'on a jamais vu deux priorités aussi "foolées" que le rapatriement de la Constitution et les Jeux olympiques alors que des écoles ferment au Québec, que les services essentiels dans les hôpitaux traversent une période difficile, que le climat social se dégrade, que les familles à revenu modeste triment dur.

Mais, pour les dirigeants politiques, ces problèmes ne pressent pas "et on verra à cela en temps et lieu, disent-ils", a ajouté M. Lévesque.

Crowe écarté de l'enquête sur le gazoduc

OTTAWA (PC) — La Cour suprême a rendu un jugement sans précédent, hier, en vue d'interdire au président du Conseil national de l'énergie de prendre part aux audiences de cet organisme sur la construction d'un gazoduc dans le nord canadien.

La décision a été très serrée, soit par cinq voix contre trois.

Le juge en chef Bora Laskin et les juges Roland Ritchie, Wishart Spence, Louis-Philippe Pigeon et R. G. B. Dickson ont voté contre la présence de M. Marshall Crowe aux audiences, tandis que les juges Ronald Martland, Wilfred Judson et Louis-Philippe de Grandpré étaient favorables à sa présence.

Entretiens, un organisme a demandé jeudi que le Conseil national de l'énergie recommence ses audiences sur ce projet de gazoduc de plusieurs milliards de dollars.

Selon le Committee for Justice and Liberty Foundation of Toronto, les précédentes audiences ne sont plus valables depuis que la Cour suprême a décidé d'interdire à M. Crowe de participer au débat.

La Cour suprême craignait que M. Crowe nourrisse des préjugés à l'égard de cette affaire, par suite de son adhésion antérieure au conseil d'administration de l'une des deux sociétés d'aménagement entre lesquelles l'Office aura à faire un choix.

La Banque d'Épargne vous propose deux moyens de réduire vos impôts pour que vous puissiez acheter une maison et garantir votre avenir.

Sachez en profiter.

Le Régime d'Épargne-Logement et le Plan d'Épargne-Retraite de La Banque d'Épargne mettent en effet ces avantages indiscutables à votre portée.

1.



LE RÉGIME D'ÉPARGNE-LOGEMENT*

de La Banque d'Épargne vous permet d'acquérir plus facilement votre maison ou vos meubles grâce aux exemptions d'impôts dont vous bénéficiez sur les sommes que vous économisez.

Vous commencez tout simplement en versant un dépôt initial d'au moins \$100 dans un compte

REL de La Banque d'Épargne. Vous pouvez ensuite y verser la

somme qu'il vous plaira pourvu qu'elle ne dépasse pas \$1.000 par an. L'intérêt du REL est très avantageux puisqu'il est supérieur à celui du compte Super-Épargne. La Banque d'Épargne ne prélève aucuns frais d'adhésion au REL.

Les petits trucs du REL

- Si ni vous ni votre conjoint ne possédez de maison, vous pouvez tous les deux adhérer à un REL et ainsi amasser une coquette somme exempte d'impôts. Les économies de l'un serviront à acheter la maison et celles de l'autre à la meubler.
- Si par contre l'un des conjoints possède une maison, le second pourrait adhérer à un REL et plus tard acheter des meubles pour cette maison.

2.



LE PLAN D'ÉPARGNE-RETRAITE*

de La Banque d'Épargne vous permet d'accumuler un capital en vue d'une retraite agréable en vous faisant aussi bénéficier d'une exemption d'impôts sur les sommes que vous mettez de côté.

Afin de répondre à vos besoins particuliers, La Banque d'Épargne et ses Fiduciaires vous offrent

un choix de trois fonds. Vous choisissez celui qui vous convient le mieux.

Si vous désirez profiter d'un remboursement maximum de vos impôts et que vous n'avez pas la somme désirée pour contribuer à un PER, n'hésitez pas à l'emprunter auprès de La Banque d'Épargne. Les intérêts de vos emprunts sont aussi déductibles!

Vous avez jusqu'au 1er mars pour vous prévaloir des avantages du REL et du PER. Pour obtenir plus de détails, consultez sans tarder un des directeurs de nos 102 succursales qui sont ouvertes de 10 h à 18 h.

Le REL et le PER de La Banque d'Épargne. Profitez-en, c'est le moment!

* Émis et administré par les Fiduciaires, le Trust de La Banque d'Épargne.

LA BANQUE D'ÉPARGNE



Un ministre de Haute Volta à Ottawa

La solidarité entre les pays africains, pas un vain mot

OTTAWA — De passage à Ottawa le ministre des Affaires étrangères de la Haute Volta M. Alfred Kabore, a refusé de commenter en profondeur l'action menée par les groupes québécois de coopération dans son pays, invoquant l'amitié qui existe entre la Haute Volta et le Canada. M. Kabore a préféré "lur la question".

C'est son ambassadeur au Canada M. Louis Dominique Ouédraogo qui indirectement a critiqué l'action de certaines agences en soulignant qu'elles avaient tendance à ignorer qu'il existait entre les pays africains une étroite collaboration dans la lutte contre la sécheresse.

"Il n'y a pas que les pays occidentaux qui sont venus en aide à la Haute Volta. Des pays africains, plus démunis que les nôtres, a souligné l'ambassadeur, nous ont fourni des secours appréciables. La solidarité entre les pays africains n'est donc pas un vain mot".

En faisant ces remarques l'ambassadeur s'en prenait aux médias d'information occidentaux "qui ont tendance à ne parler que de l'aide provenant de l'Europe ou des États-Unis, comme s'il n'y avait pas de coopération bilatérale entre les pays africains".

Au cours de son séjour à Ottawa, dernière étape d'une tournée des ambassades voltaïques en Europe et en Amérique, le ministre Kabore a rencontré M. Jean-Pierre Goyer, ministre des Approvisionnements et Services ainsi que l'adjoint parlementaire du ministre des Affaires extérieures, Mlle Monique Bégin. M. Kabore a eu avec eux des entretiens visant à faire le point sur l'état de la coopération Canada-Haute Volta.

A la suite d'une entente de coopération entérinée lors du passage au Canada du président de la Haute Volta M. Lamisana en 1975, le Canada au cours des cinq prochaines années investira \$20 millions en Haute Volta.

Double meurtre à l'hôtel Viger

Deux individus bien connus de la police pour leurs activités dans le milieu interlope ont été abattus peu avant 2h, cette nuit.

Ce double meurtre est survenu à la suite d'une fusillade à l'intérieur de la discothèque A l'Index une annexe de l'hôtel Jacques-Viger, situé au 1252 rue Saint-Denis, dans le centre de la métropole.

Plusieurs clients étaient présents au moment de la fusillade et certains d'entre eux ont raconté avoir vu deux individus, armés de fusil de fort calibre, faire irruption pour ensuite ouvrir le feu sur les deux victimes, assises à une table, à une quinzaine de pieds de la porte d'entrée.

Ils ont aussitôt quitté les lieux et, dès leur sortie, ont contrainst un chauffeur de taxi de la compagnie La Salle, qui attendait en face de l'établissement, à leur remettre son véhicule, retrouve peu de temps après dans un terrain de stationnement à l'angle des rues Cartier et Marie-Anne.

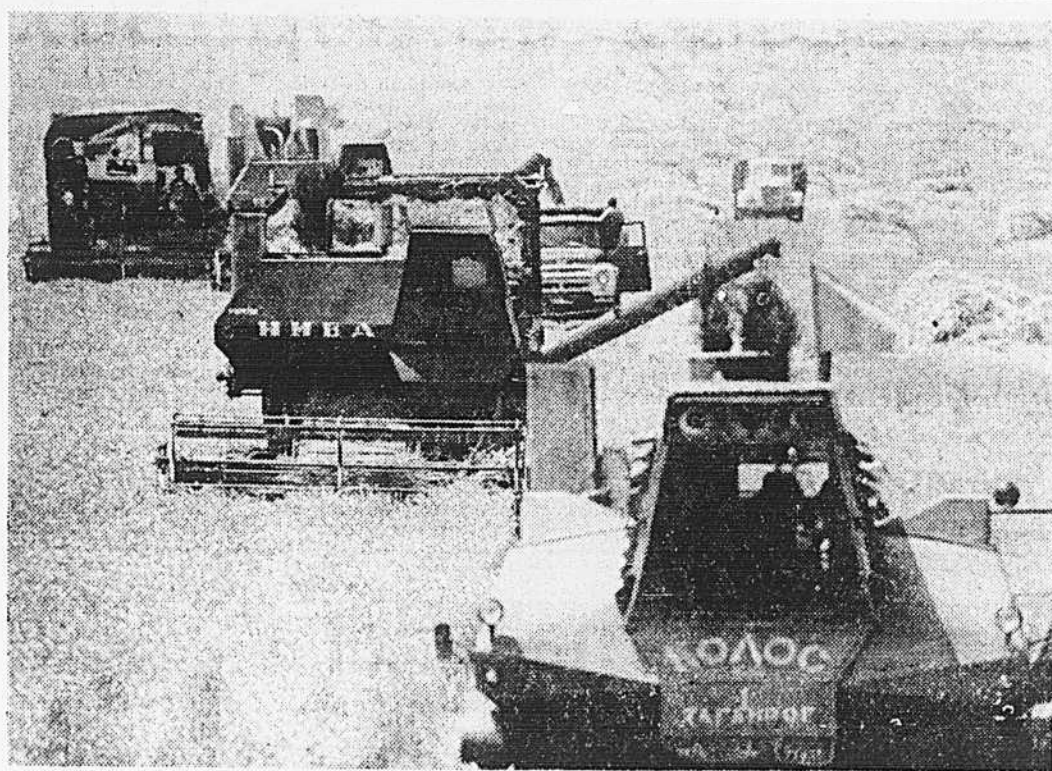
L'identité des victimes de cet autre règlement de comptes n'a pas encore été révélée.

Il s'agit des 38e et 39e meurtres commis au Québec depuis le début de l'année.

Horner refait surface

OTTAWA (PC) — M. Jack Horner, député fédéral de Crowfoot, en Alberta, et candidat défait à la course au leadership conservateur, récemment, est revenu au Parlement, hier. Il a admis être encore déçu de son échec, mais s'est dit prêt à travailler avec le vainqueur, M. Joe Clark.

M. Horner, reste sur son rauch depuis son retour de la convention, ne pardonne pas aux médias d'information de ne pas l'avoir pris au sérieux. Il assure même que des journalistes, en effectuant des sondages sur les préférences des délégués, ont délibérément essayé de persuader certains délégués de ne pas voter pour lui. "Cela, je peux le prouver documents en main", dit-il.



Il n'y a pas que le climat. La machinerie agricole fabriquée en URSS est souvent défectueuse.

L'agriculture, comme l'industrie, connaît des difficultés en URSS

LA TECHNOLOGIE industrielle occidentale, acquise à grand prix par l'URSS, ces dernières années, ne s'est pas implantée véritablement en Russie et cela, comme on l'a vu, à cause de la structure économique très centralisée et étatique de l'Union soviétique. L'industrie n'est cependant pas seule à subir les conséquences de cet état de chose.

L'agriculture soviétique se débat elle aussi dans d'énormes difficultés. La récolte céréalière des années de l'après-guerre était aussi réduite, par habitant, que celle de 1913, soit avant la révolution, soulevant la question de savoir si la Russie, appelée autrefois le grenier de l'Europe, est encore capable de se nourrir. Le climat, naturellement, est toujours donné comme raison de la basse productivité de l'agriculture soviétique, mais cela commence à être contesté en Russie même.

Ce sont les mauvaises méthodes utilisées et non le temps qui sont la cause principale des mauvaises récoltes, dit carrément un journaliste soviétique.

Le système de fermes collectives institué dans les années trente entrave de toute évidence la production, car il a été établi pour étendre le contrôle du parti dans les campagnes plutôt que pour accroître la production agricole. Dans l'agriculture comme dans l'industrie, la planification centrale joue contre la productivité. Les objectifs en agriculture sont souvent exprimés en hectares cultivés, pas en produits récoltés. Cela incite les cultivateurs à ensemençer et à engraisser chaque pouce de terre, y

compris les zones qui produisent peu, au lieu de se concentrer sur les terrains les plus fertiles.

Le mauvais état de marche des machines aratoires aggrave d'autant la situation. Au cours de la récolte de 1974, 300 nouvelles moissonneuses-lieuses ne fonctionnaient pas dans la région des terres autour de Rostov, et près de la moitié des machines étaient en panne dans la riche région de Krasnodar. Elles avaient des défauts de fabrication, mais rien n'avait été fait pour corriger la situation.

Le plan est la base de toute activité dans l'industrie et l'agriculture. Tout est fixé, les normes de production, les salaires, les prix, et la plupart des autres choses qui sont laissées au jeu des fluctuations dans les économies de marché. Toutefois, il existe une différence fondamentale, qui entraîne beaucoup de distorsions, dans l'habitude soviétique d'établir les plans en se basant sur le nombre de choses produites plutôt que sur la valeur des produits comme cela se fait en Occident.

Un tel système amène souvent une évaluation déformée de l'utilisation des ressources. Il y a plusieurs années, par exemple, les dirigeants du plan à Moscou décidèrent de se lancer dans la fabrication des sacs en plastique. Les sacs étaient nécessaires comme moyen pratique et peu onéreux d'entreposer les engrais produits toute l'année, mais utilisés seulement en certaines saisons. Les Soviétiques ont acheté des brevets allemands et construit une usine près de Moscou, établissant un objectif de production fixé en nombre de sacs. Mais le directeur de l'usine n'avait qu'une quantité limitée de matières premières pour produire les sacs, alors pour se conformer aux objectifs du plan, il a résolu simplement

de faire les sacs plus minces. Ce qui devait arriver arriva, les sacs, moins résistants, se déchirèrent et les engrais se répandirent, entraînant des pertes importantes.

Le manque de main-d'œuvre est aussi un problème chronique dans l'ensemble du pays bien que l'Union soviétique ait la main-d'œuvre permanente la plus importante dans le monde industrialisé. Le taux de natalité baisse. Par conséquent, dorénavant, si l'Union soviétique veut poursuivre son développement, elle devra le faire intensivement, et dans les structures économiques actuelles cela pose un problème.

Le développement intensif mène directement au progrès technologique auquel les dirigeants soviétiques s'efforcent tant de parvenir. Mais ils se rendent compte qu'on ne peut institutionnaliser la créativité qui procède, dans les pays occidentaux, d'une structure très souple et d'un climat général favorisant l'expression personnelle et la concurrence.

En outre, la structure économique soviétique décourage plutôt qu'elle ne favorise l'innovation. Dans une économie de marché, l'introduction de nouveaux produits ou de nouvelles techniques tend après un certain temps à accroître la production et à réduire les coûts.

En Union soviétique, par contre, le directeur d'usine qui s'engageait dans cette voie risquerait sa place. Et dans quel but? Aucun, bien au contraire.

Le cas des directeurs d'une usine chimique de Shekino, au sud de Moscou, en est un exemple qui a servi de leçon. En utilisant des techniques de gestion modernes, ils réussirent à éliminer 1.900 emplois, tout en augmentant la production de près de 300 p. 100. Mais comme ces améliorations avaient réduit l'importance des services administratifs de l'usine, les contremaîtres qui avaient appliqué les réformes ont dû accepter une diminution de salaire correspondant à la "réduction" de leurs responsabilités. Les crédits pour salaires attribués à l'usine furent réduits en récompense pour les économies réalisées. Comme le dit le chef comptable de l'usine furent réduits en récompense d'avoir le droit d'utiliser comme elle l'entend les économies qu'elle fait. Seul un tel système rendra avantageux de travailler à améliorer la productivité.

Un tel système, toutefois, exigerait de donner la priorité à la productivité plutôt qu'à la politique, et d'accorder aux ingénieurs et aux techniciens des pouvoirs considérables sur l'économie du pays, ce dont les dirigeants soviétiques ne veulent à aucun prix.

Vue sous cet angle, l'incapacité de l'Union soviétique de produire ou d'assimiler effectivement de fortes doses de technologie apparaît comme le résultat d'une décision délibérée de sacrifier le progrès économique rapide au profit du maintien du pouvoir politique. Pour mieux absorber la technologie étrangère, les dirigeants soviétiques devraient instituer à peu près les mêmes genres de réformes — introduction de marchés, plus grande autonomie aux directeurs locaux, stimulants — que l'importation de technologie visait précisément à éviter.

□ Newsweek et La Presse

Pressé d'en finir Trudeau a mûri son attaque

par Marcel PEPIN
de notre bureau d'Ottawa

M. Pierre Elliott Trudeau veut à ce point rapatrier la constitution qu'il menace de recourir à une démarche unilatérale si les provinces — en attendant surtout le Québec — traînent de la patte.

M. Bourassa ne dit pas carrément s'il s'oppose au rapatriement ou s'il y met des formes inacceptables pour les fédéraux. Il se contente de dire qu'il n'est pas surpris que comme "défenseur des droits des Québécois", il soit l'objet d'attaques fédérales. Et du même souffle il se compare à Duplessis.

Les autres provinces, entraînées de plein gré ou à leur corps défendant dans cette querelle, rappellent qu'elles sont aussi des provinces et que M. Trudeau ferait bien de ne rien faire d'unilatéral sans en causer un peu.

Au Parlement fédéral, les députés néo-démocrates, conservateurs ou créditistes posent des questions, mais aucun n'ose carrément appuyer l'une ou l'autre des parties en cause. Si quelqu'un doit choisir entre Bourassa et Trudeau, c'est aux Québécois de s'acquitter de la besogne.

Londres entre deux feux

C'est à peu près la situation qui se dégage à Ottawa après d'une semaine après le discours controversé du premier ministre canadien à Québec, où celui-ci a tout bonnement déclaré qu'il en avait assez de laisser "l'Angleterre faire des lois pour nous autres".

Même si M. Trudeau a bien rassuré et ses propres députés et ceux de l'opposition quant à sa ferme volonté de consulter une fois de plus les provinces sur l'épineuse question du rapatriement, il n'a pas retiré sa menace de procéder seul. D'où la question que d'aucuns se posent: peut-il agir ainsi?

Consultés à ce sujet, politiciens comme experts divergent autant d'opinion que s'il s'agissait du débat sur la peine de mort. Pour les uns, le gouvernement de Londres, ennuyé par un anachronisme qui dure depuis trop longtemps, serait trop heureux de saisir la première occasion de se laver les mains de la querelle canadienne; une résolution adoptée par une majorité de députés et sénateurs canadiens le satisfait pleinement.

Pour d'autres, au contraire, il s'agirait qu'une ou des provinces représentant une forte partie de la population — et à plus forte raison s'il s'agit du Québec — s'oppose à cette résolution pour que Londres se réfugie dans le statu quo et ignore la requête fédérale.

Référendum possible

De quels moyens dispose alors M. Trudeau pour faire fléchir, le cas échéant, un gouvernement britannique hésitant? Il en a deux. D'abord, l'engueulade. Il s'agit que M. Trudeau dénonce vertement cette coquetterie des Britanniques, qu'il les accuse de sarcasmes et dénonce un impérialisme désuet, pour que Londres ne s'attarde pas longtemps dans une attitude neutre, pour que Trudeau dispose, enfin, de faire bouger M. Wilson là-dessus.

M. Trudeau dispose, opinent les écrivains de la présente querelle, d'une autre arme: le référendum.

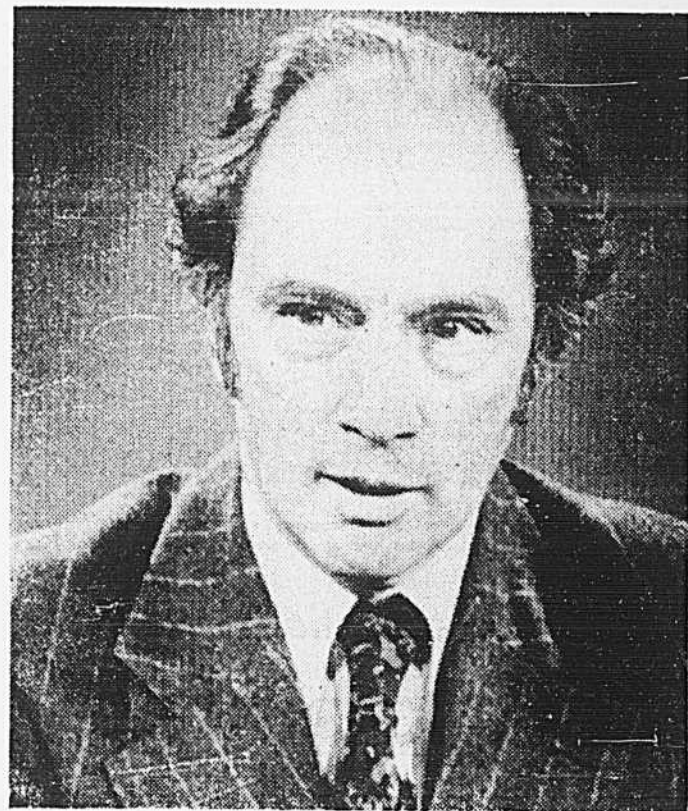
Disons tout de suite que cette thèse n'est guère répandue et que ceux qui en parlent le font davantage à la manière de professeurs d'université qui jonglent avec l'invraisemblable pour le plaisir de le confondre, qu'à la manière de citoyens informés.

Il reste que cette thèse, dont on n'a aucune indication que M. Trudeau s'y soit arrêté, demeure techniquement possible. Au bureau du directeur général des élections, non seulement on affirme que l'organisation d'un référendum est techniquement possible, dans des délais très courts, mais on ajoute qu'il est beaucoup plus simple d'organiser un référendum qu'une élection générale. La machine est en place et elle peut démarrer au premier signal.

Au grand jour

Mais c'est précisément le signal qui n'est pas simple à donner. Le gouvernement canadien ne peut ordonner la tenue d'un référendum. Il n'existe aucune loi-cadre autorisant l'exécutif à consulter directement la population. Seul le Parlement peut prendre semblable décision.

Par contre, M. Trudeau disposant de la majorité tant aux Communes



Le photo PC

qu'au Sénat, l'adoption d'une loi n'est pas un problème en soi. Ce qui pourrait le devenir, cependant, c'est que le débat sur le fond se fasse enfin au Parlement, alors que jusqu'ici il s'est fait dans les conférences fédérales-provinciales et, depuis 1971, dans le secret des bureaux des chefs de gouvernements fédéral ou provinciaux. M. Trudeau a considéré cette question trop sérieuse jusqu'ici pour informer le public de la discussion. On voit mal comment il se résoudrait à faire approuver une loi l'autorisant à faire un référendum sur cette question. Cela risquerait d'en faire un problème public.

Si jamais toutefois les libéraux avaient recours à cet outil, ils peuvent se réclamer d'un modèle. Le gouvernement Mackenzie King a en effet ordonné un référendum au pays, en 1942, pour faire autoriser la conscription de citoyens canadiens pendant la 2e Guerre mondiale.

"Consentez-vous à..."

Un coup d'oeil sur cette loi adoptée sous Georges VI et sanctionnée le 5 mars 1942 indique qu'il est fort simple d'ordonner un référendum. Il s'agit de déterminer qui est éligible à voter — en 1942, c'étaient tous les citoyens éligibles à voter dans une élection fédérale —, qui doit organiser et diriger le scrutin — en 1942, c'était le Directeur général des élections — et sur quoi les gens doivent voter.

Détail intéressant, en 1942, les gens devaient se prononcer pour ou contre la conscription. Or, sur les bulletins de vote, le mot conscription n'apparaît pas. Pour ceux qui ne s'en souvenaient pas, voici le texte du fameux référendum:

"Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de mobilisation pour le service militaire?"

S'il décidait d'imiter King, M. Trudeau pourrait tout simplement demander, dans le style de son discours de vendredi dernier: "Consentez-vous à ce que l'Angleterre ne fasse plus de lois pour le Canada?"

Trudeau dans une impasse

Une telle manœuvre tient évidemment davantage du roman de cape et d'épée que de la discussion sérieuse. C'est pourquoi aucun politicien, sauf M. Joe Clark, qui y fit une référence indirecte, n'a soulevé sérieusement l'hypothèse du référendum.

Outre que cette démarche aurait certainement pour effet de provoquer un vaste et probablement pénible débat sur les conséquences de la bataille des Plaines d'Abraham, elle risquerait de galvaniser l'opinion québécoise sur une question émoive, donnant ainsi à M. Robert Bourassa un tremplin que personne n'est disposé à lui donner, pas plus "les généraux libéraux fédéraux" que "les méchants séparatistes", selon la formule consacrée depuis que le monde est divisé en deux.

Mais M. Trudeau est maintenant prisonnier de sa bravade. Il s'est donné un mois pour faire avancer

le dossier. Avant la fin d'avril, le public aura donc droit de savoir s'il opte pour le coup de force et s'il passe par-dessus la tête du gouvernement du Québec, ou s'il a trouvé une nouvelle manière de domestiquer le gouvernement Bourassa.

Québec irréductible?

Ce qu'il est important de retenir, c'est qu'il ne s'agit pas pour M. Trudeau d'une priorité nouvelle. Dès octobre 1974, il prononçait un long discours aux Communes où il s'engageait à rapatrier la constitution avant la fin de son mandat. "Nous avons complètement failli dans cette tâche fondamentale et essentielle d'acquiescer l'indépendance politique. Il est temps d'entreprendre cette tâche. Hiestemps que nous, dans ce Parlement, décisions de résoudre ce problème avant de disparaître de la scène politique."

La nomination de l'ancien grefier du Conseil privé M. Gordon Robertson au poste de sous-ministre en charge du dossier constitutionnel est une autre indication de l'importance qu'attache M. Trudeau à cette question. M. Robertson étant, de tous les mandarins, le plus écouté, le plus estimé et le mieux au fait d'une certaine "idée du Canada" qui a fait sa marque dans l'entourage des premiers ministres depuis quelques décennies.

Or, M. Robertson a fait un voyage récent à Québec, d'où il est revenu désabusé. M. Trudeau s'y est rendu aussi et n'a guère eu plus de succès. Il a passé sa colère sur le ton qu'on connaît. Maintenant, il examine ses derniers atouts, ceux qu'il contrôle vraiment. Ce sont, par ordre d'importance, le Parlement fédéral et les électeurs québécois.

Les jupes de Britannia

Mais pourquoi se sent-il aussi pressé d'agir?

Là-dessus, toutes les intuitions se valent. Il peut être révélateur, cependant, de relire cette phrase, anodine à l'époque, chargée de sens aujourd'hui, au milieu de son troisième mandat, qu'il prononçait en 1974:

"Il est temps que nous décidions de résoudre ce problème avant de disparaître de la scène politique."

Quant aux électeurs québécois, M. Trudeau n'a jamais douté qu'il pourrait aisément en disposer. Dans le même discours, il déclarait: "Il me semble que nous réussirons sans grande peine à faire comprendre aux Québécois qu'ils n'auront plus besoin de crier "au secours" à la Grande-Bretagne, qu'ils n'ont plus besoin de se cacher derrière les jupes de la Grande-Bretagne lorsqu'il s'agit de débattre entre nous des questions politiques qui nous concernent tous."

Donc, si M. Bourassa s'avise de chercher secours à Londres, pour contrer une manœuvre unilatérale, il peut déjà être assuré de passer un mauvais quart d'heure à Ottawa. M. Trudeau l'a averti, il y a déjà deux ans, qu'il s'amusera ferme des gens qui se cachent "dans les jupes" de l'Angleterre.



L'URSS a la main-d'œuvre permanente la plus importante du monde industrialisé.



Environ 500 membres du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec ont manifesté devant l'Assemblée nationale hier et ont brûlé en effigie le ministre Oswald Parent, de la Fonction publique.

Les services essentiels 1,700 plaintes ont été déposées

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Au-delà de 1,700 plaintes ont été portées contre des syndicats ou des syndicats du secteur des affaires sociales à la suite du débrayage du 26 février dernier.

C'est ce qu'a révélé hier le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, au cours de sa conférence de presse hebdomadaire sur les négociations dans le secteur public, sans toutefois être en mesure de préciser combien de plaintes étaient dirigées contre des syndicats et combien venaient de simples syndiqués.

Ces plaintes sont évidemment portées en vertu de la loi 255 visant à assurer les services essentiels dans le secteur hospitalier. Cette loi prévoit des amendes de \$40 à \$200 par jour pour les simples syndiqués et de \$5,000 à \$20,000 par jour pour le syndicat.

Qui plus est, cela ne constitue pas nécessairement le total définitif des plaintes portées par les institutions hospitalières à la suite du débrayage du 26 février. Il s'agit cependant d'une compilation faite en date du 10 mars.

Les procureurs nommés par le gouvernement ont déjà commencé, du reste, à signifier des poursuites contre des syndicats et des syndiqués ayant fait l'objet de plaintes.

Des "progrès remarquables"

Reste à savoir quel impact cette pluie de poursuites aura sur la suite des négociations dont le climat, semble-t-il, serait devenu quelque peu meilleur depuis le début de la semaine.

En effet, pour la première fois, le ministre Parent a dressé hier un inventaire relativement positif des négociations dans le secteur public en faisant état de "progrès remarquables" et d'un climat nouveau qu'il attribue à l'annonce faite par le Front commun, dimanche soir, que des instructions seraient données aux représentants syndicaux d'accélérer le processus de la négociation.

Ce qui semble avoir porté fruits puisqu'il semble y avoir des efforts réels aux tables des affaires sociales pour en arriver à un déblocage. Le même phénomène s'est produit

à la table principale de l'éducation", a ajouté M. Parent.

À la Centrale de l'enseignement du Québec, on ne partage cependant pas le même optimisme: "L'esprit est meilleur, c'est vrai, mais sur le fond, on n'enregistre aucun progrès sensible", a commenté un porte-parole de la CEQ.

La table centrale

M. Parent a indiqué hier qu'une première rencontre de la table centrale pourrait avoir lieu la semaine prochaine ou dans deux semaines si les négociations continuent à progresser.

Le comité technique, dont les travaux doivent précéder ceux de la table centrale, s'est réuni hier pour la première fois, tandis que les représentants de M. Parent doivent rencontrer aujourd'hui les trois coordinateurs du Front commun, M. Jacques Desmarais, Michel Grant et Robert Gaulin, pour faire une évaluation des négociations aux tables sectorielles.

M. Parent n'a cependant pas donné d'exemples concrets des progrès remarquables qui auraient été enregistrés aux tables de négociations.

Indiquant que les pourparlers dans le secteur de l'éducation avaient porté sur l'épineuse question de la tâche et que les discussions "avancèrent passablement bien", M. Parent a dit qu'il y a eu des discussions pour explorer "une formule de règlement" mais pas de contre-propositions formelles.

Par ailleurs, répondant à ceux qui reprochent aux offres gouvernementales d'accentuer les écarts salariaux entre les hommes et les femmes, M. Parent a proclamé qu'il endosse pleinement le principe "à travail égal, salaire égal" et il a donné l'assurance que les "anomalies" qui ont pu se glisser dans les offres de l'État à l'encontre de ce principe seront corrigées.

Au sujet des congés de maternité, M. Parent a révélé qu'il poursuivait depuis deux mois des négociations avec le gouvernement fédéral de façon à ce que les femmes puissent bénéficier, via l'assurance-chômage, de meilleures conditions à l'occasion d'une grossesse.

Débrayage FTQ-CSN-CEQ contre les mesures Trudeau

par Pierre VENNAT

Les présidents des trois grandes centrales syndicales québécoises, FTQ, CSN et CEQ, ont invité hier tous ceux qui "auront le droit de grève légal" le 22 mars prochain à débrayer pour se rendre manifester à Ottawa contre les mesures anti-inflation, à l'occasion de la présentation d'un mémoire du Congrès du travail du Canada au gouvernement fédéral.

Les présidents vont plus loin puisqu'ils ajoutent qu'ils savent déjà que des milliers de travailleurs, "même s'ils n'ont pas le droit légal de grève", débrayeront également ce jour-là et Marcel Pélipin, au nom de ses collègues, les a assurés "toute la protection que nous pouvons leur assurer" dans ce geste illégal.

Mais cet appel sera-t-il suivi? Les trois présidents ont commencé par dire qu'ils seront satisfaits si de 4.000 à 6.000 Québécois se rendent à cette manifestation nationale qui promet d'être la plus considérable jamais vue dans la capitale fédérale.

Mais il ne faut pas, dit-on, confondre la manifestation elle-même et les débrayages actuels et, affirme-t-on, le nombre de ceux qui débrayeront le 22 pour protester contre les mesures anti-inflation sera beaucoup plus considérable que ceux qui se rendront à Ottawa.

L'échec des assemblées régionales du Front commun ne peut entrer en ligne de compte, souligne Louis Laberge, "on ne peut comparer une manifestation contre une loi électorale avec une assemblée où les syndiqués avertis n'avaient, somme toute, rien à apprendre de nouveau", tandis qu'un représentant de la CEQ indiquait que si l'assemblée de Montréal du Front commun n'avait attiré que 3.000 syndiqués, le nombre de ceux qui avaient débrayé atteignait tout de même 25.000.

Il est bien entendu, précisent M. Pélipin et son collègue de la CEQ, que le fait pour la CSN et la CEQ de manifester en même temps que le CTC ne signifie pas pour autant que ces deux centrales endossent le mémoire du CTC comme tel.

Mais cela signifie, affirme-t-on, "l'union sacrée" des travailleurs québécois de toutes centrales, tant du secteur privé que public, contre les lois "miques" adoptées par Ottawa et Québec, supposément pour contrer l'inflation.

Le CTC doit présenter son mémoire au Parlement dans l'avant-midi et c'est à la même heure que les syndiqués canadiens, venus de toutes les parties du pays, doivent manifester contre le gouvernement à l'extérieur du Parlement.

56,000 syndiqués ont débrayé dans les écoles et hôpitaux

Pres de 56.000 travailleurs des affaires sociales et de l'enseignement ont débrayé hier dans les régions de Montréal, Québec et Nord-Ouest québécois dans le cadre de la stratégie du Front commun qui intensifie les moyens de pression afin de hâter la conclusion d'un accord entre les syndiqués et le gouvernement du Québec.

De 30.000 à 40.000 syndiqués CSN-FTQ, selon des sources syndicales, ont débrayé dans le secteur des affaires sociales, frappant des hôpitaux, des centres locaux de services communautaires, des centres de services sociaux et des centres d'accueil.

C'est la région de Qué-

bec qui a été principalement touchée en milieu scolaire avec le débrayage de 9.000 enseignants et employés de soutien de neufs syndicats. Dans la région de Montréal, le nombre est d'environ 7.000 syndiqués et de 3.200 dans le Nord-Ouest. Dans quatre institutions privées, 250 autres ont également suivi le mouvement de débrayage, notamment à l'Institut Louis Braille, des sourds à Montréal, et à l'hôpital de Rivière-des-Prairies.

Par ailleurs, 152 enseignants de la région de Joliette poursuivent leur grève depuis lundi. Cet arrêt de travail affecte sérieusement le fonctionne-

ment de plusieurs écoles de la région.

À Montréal même, c'est une action surprise des élèves du secondaire de la CECM qui a ouvert la journée. Sous la bannière de l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ), ils sont partis d'une polyvalente pour aller en groupe encourager leurs confrères d'autres écoles à les suivre.

Dans les universités, les employés de soutien continuent à négocier et à faire pression pour la conclusion de ces négociations. Ceux de l'Université de Montréal ont voté en faveur de la grève et ont décidé d'expédier chaque jour un avis de grève qui

leur permettrait de la déclencher au moment opportun. Quant aux employés de soutien de la constituante montréalaise de l'Université du Québec, ils poursuivent leur grève depuis une dizaine de jours, suivis de ceux de l'Institut Armand-Frappier, qui sont en grève, eux, depuis deux jours.

Dans les hôpitaux, à Sainte-Justine notamment, une source patronale dit qu'il y a "des vies en danger". Dès 8h30 hier matin, 150 employés paramédicaux ont débrayé. Un peu plus tard dans la journée, on apprenait que quelque 700 techniciens de laboratoire de divers hô-

pitaux de la région quittaient aussi le travail.

Selon la directrice générale de Sainte-Justine, Soeur Jeanne Laporte, les services essentiels n'ont pas été assurés conformément à la décision du commissaire en cette matière.

De tous les hôpitaux c'est néanmoins Notre-Dame qui a été le plus durement touché. "C'est un fouillis monumental" a déclaré M. Lucien Lacoste, directeur général de l'établissement. Les débrayages ont débuté à cet endroit avant-hier, alors qu'on servait les repas. "Et sans avertissement", a commenté M. Lacoste.

Un ami international Gordon's rafraîchit le monde. Et voici comment:

Au Québec

A CHACUN SON GOÛT.

Dans un grand verre et sur de la glace, versez 1½ oz de Gordon's et remplissez à votre goût de tonic, de jus d'orange, de soda, de bitter lemon ou de lemon-lime et garnissez selon le cas, d'une tranche d'orange, de lime, de citron ou d'une cerise.

En Belgique

SALTY DOG

Agitez bien, avec de la glace, 2 oz de Gordon's, 2 oz de jus de pamplemousse non sucré et 1 cuiller à thé de jus de citron. Passez dans un verre à cocktail refroidi et salez généreusement.

En Angleterre

COLLINS

Dans un grand verre, versez 1½ oz de Gordon's et 1 oz de jus de citron sur glace. Ajoutez 1 cuiller à thé de sucre en poudre. Remplissez le verre de soda en remuant légèrement. Décorez d'une tranche de citron.

En France

GIMLET

Agitez bien, avec de la glace, jus de ½ lime, ¼ oz de triple sec Leroux, 2 oz de Gordon's et 1 oz de blanc d'oeuf. Passez dans une coupe à champagne refroidie. Décorez d'une tranche de lime.

À Hawaii

HAWAII 5-0

Dans un verre Old Fashioned de 6 oz, versez sur glace, 1½ oz de Gordon's et 3 oz de jus d'ananas. Remuez légèrement et décorez d'une cerise.

Au Brésil

POLO

Agitez bien, avec de la glace, 2 oz de Gordon's, 1 oz de jus d'orange et 1 oz de jus de pamplemousse. Passez dans un verre à cocktail refroidi.

À Majorque

DARBY

Agitez bien, avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, ½ oz de lime, ½ oz de jus de pamplemousse et 1 cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un verre à cocktail. Ajoutez un peu de soda et une cerise.

En Australie

RICKEY

Pressez le jus de ½ lime sur glace dans un grand verre et mettez la lime dans le verre. Ajoutez 1½ oz de Gordon's, remplissez de soda et remuez.

En Grèce

GRAPEVINE

Versez sur glace, dans un verre Old Fashioned, 1½ oz de Gordon's, 1 oz de jus de raisin, 1 oz de jus de citron et un soupçon de grenadine. Remuez bien.

À Hong Kong

HARPOON

Versez, sur glace, dans un verre Old Fashioned, 1½ oz de Gordon's et remplissez de jus de canberge. Décorez d'une tranche d'orange.

Au Japon

RISING SUN

Versez 1½ oz de Gordon's et 3 oz de jus d'orange fraîchement pressée sur glace dans un grand verre. Ajoutez un soupçon de grenadine, remuez, décorez d'une cerise et servez.

En Argentine

GIN FIZZ

Agitez bien avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, le jus de 1 citron, 1 blanc d'oeuf et une cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un grand verre sur glace. Remplissez de soda. Décorez d'une cerise.

Aux Philippines

ORANGE BLOSSOM

Agitez bien, avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, 1 oz de jus d'orange fraîchement pressée et un soupçon de grenadine. Passez dans un verre à cocktail refroidi. Garnissez d'une cerise.

En Italie

GIN AND IT

Remuez bien avec de la glace, 2 oz de Gordon's et 1 oz de vermouth italien doux. Passez dans un verre à cocktail refroidi.

En Afrique du Sud

SOUR

Agitez bien, avec de la glace, 1½ oz de Gordon's, le jus de ½ citron, ½ cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un verre à "sour" refroidi. Décorez d'une tranche d'orange et d'une cerise.



Gordon's... Les recettes les plus rafraîchissantes au monde.

Pour recevoir votre livret de recettes Gordon's, écrivez à: RECETTES GORDON'S, Dépt. GLP, Boîte postale 636, Succursale A, Montréal, Québec H3C 2S1

Gordon's. Le gin le plus vendu au monde.

DISTRIBUÉ AU CANADA PAR Thomas Adams DISTILLERS LTD.

CINÉMA/LA SEMAINE

Interdit pendant six
ans, "Cap d'espoir"
est enfin présenté

D'abord, on y verra, mercredi prochain, "Cap d'espoir", de Jacques Leduc, dont l'ONF avait interdit la distribution depuis 1969. "Les problèmes que la direction de l'ONF voyait, dit Leduc, étaient vraiment des problèmes moraux, genre dialogues grossiers, scènes grossières..." Les moeurs ayant évolué en six ans, du moins aux yeux du commissaire André Lamy, celui-ci, au début de 1976, devait l'interdit qui pesait sur le film.

C'est donc une première. Jacques Leduc y sera. Et il répondra aux questions du public après la projection.

Au départ, Leduc a voulu réaliser un film avec des étudiants qui faisaient le tour de la Gaspésie. En cours de route, il a changé de cap.

"L'équipe choisit alors d'improviser, explique un communiqué de l'ONF. Dénué d'une structure dramatique traditionnelle, ce film vise

intuitivement à travers un collage de différents éléments sonores et visuels à dénoncer le climat d'alienation et de démission que produit la société moderne."

On verra ensuite à la Cinémathèque, à compter de jeudi, huit longs métrages et huit courts métrages grecs représentant un bref panorama allant de 1955 à 1975 de la production de ce pays, qui nous est à peu près inconnue.

Tous les films sont présentés en version originale avec sous-titres anglais ou français. Ils ont été choisis par Aglaé Mitropoulos, de la Cinémathèque de Grèce et nous sont arrivés grâce à la collaboration de l'Association culturelle helléno-québécoise.

Voici la liste des longs métrages:

- Jeudi: "Jour de 36", de Théodore Angelopoulos (1972).
- Vendredi: "Stella", de Michel Cacoyannis (1955) et "L'Ogre d'Athènes", de Nikos Koundouros (1956).
- Samedi: "Face à Face", de Rovyros Manthoulis (1966) et "Lettre ouverte", de Georges Stambouloupolos (1967).
- Dimanche: "Evdokia", d'Alexis Damiannos (1971), "Les Fiançailles d'Anna", de Pantelis Voulgaris (1972), et "Les Métropoles", de Kostas Sfikas (1975).

Jean Yanne
à Montréal

La première du film de Denis Héroux, "Né pour l'enfer", a lieu ce soir sans tambour ni trompette, selon la nouvelle politique des Films Mutuels qui préfèrent, semblent-ils, s'en remettre au bouche à oreille. Et au blitz: ce film, coproduit avec l'Allemagne, l'Italie, la France et, bien sûr, le Canada, est lancé dans plusieurs salles en même temps.

Plus prudent, Jean Yanne a décidé de traverser une autre fois l'Atlantique pour venir présenter, début avril, son dernier film, "Chobizness", dont il a écrit le scénario



Jacques Leduc, Denis Drapeau et Claude Larue, pendant le tournage de "Cap d'espoir".

rio avec Gérard Sire, et dont il est évidemment la vedette. Il s'est aussi payé la fantaisie d'en écrire la musique.

Puisqu'il est question de premières, soulignons que le film de Jacques Vallée, "Chanson pour Julie", prendra l'affiche le 26 mars. Il s'agit d'un long métrage de fiction avec Jean-Pierre Ferland et Anne Dandurand.

L'ONF et
les Oscars

On a beau travailler pour des prunes, un petit Oscar est toujours bienvenu. Aussi prie-t-on, à l'ONF, pour que les deux films de la maison "mis en nomination" pour le prochain festival de l'Academy Award, à Hollywood, le 29 mars, gagnent quelque chose.

Il s'agit d'un court métrage d'a-

nimation, "Monsieur Pointu", réalisé par Bernard Longpré et André Leduc, et, dans la catégorie des courts métrages de documentaire, de "Whistling Smith", de Michael Scott et Marrin Canell.

"Monsieur Pointu" est bien parti: il a déjà remporté des prix en Espagne et en Suisse.

Changement à l'horaire du Conservatoire d'art cinématographique dimanche: au lieu de "Kiss of Death", on verra à 19h "Crime In the Streets", de John Siegel. Les vedettes de ce film tourné en 1956 sont James Whitmore, John Cassavetes, Sal Mineo et Mark Rydell.

Si "One Flew Over the Cuckoo's Nest", l'extraordinaire film de Milos Forman, ne bat pas les recettes de "Jaws", il n'en connaît pas moins une carrière remarqua-

ble: après trois mois d'exploitation, les recettes, loin de diminuer, irait plutôt en s'accroissant. Ce qui le place bon deuxième, du moins pour la saison.

Mardi, à 12h et à 20h, Ciné-participation présentera dans la série "En tant que femme", un film d'Anne-Claire Poirier dont on a beaucoup parlé: "les Filles du Roy". De la femme de colon à la femme-objet...

À la soirée-rencontre de mardi prochain, au cinéma Outremont, un film de Claude Grenier, "la Plus belle fille du monde". On a recruté, pour animer la discussion, comédien, et Claude Grenier lui-même.

A noter que la soirée commencera par la projection de "Night Cap", d'André Forcier.

La Place Desjardins s'anime déjà, mais ce n'est que dans un mois — le 16 avril, si tout va bien — que France Film ouvrira les quatre salles de cinéma qu'elle y a aménagées. On a laissé tomber, en cours de route, l'idée d'offrir la traduction simultanée dans la petite salle de 16mm (ce qui aurait résolu le problème des sous-titres sans gêner le plaisir des gens sensibles à l'authenticité du son). Trois titres sont déjà retenus pour la soirée d'ouverture: "la Piastre", d'Alain Chartrand, "Sept morts sur ordonnance", de Jacques Rouffio, qui suivra le film, Claire Aubertin, travailleuse sociale, Jean Laet et "les Onze mille verges" d'Eric Lipmann.

Les cinémas du complexe Desjardins ne présenteront que des films en français (en version originale, traduits ou sous-titrés).

S.D.



"Monsieur Pointu", court métrage d'animation, est en lice pour un Oscar.

CONCOURS D'ADMISSION
1976-77CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE
DE QUÉBEC

Enseignement gratuit, admission par voie de concours. Inscription: on s'inscrit au concours d'admission par la poste ou en personne tous les jours ouvrables de 10 à 16 heures.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 30 avril 1976.

Section Interprétation et Section Scénographie
30, avenue Saint-Denis
Québec, G1R 4B6
Tel. (418) 643-2139

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

tnm
881-0563
con site-cathédrale et St-Christ
Billets en vente maintenant

JUSQU'AU 3 AVRIL

la nef des sorcières

Musica camerata montreal

le SAMEDI, 13 mars 1976 — 17 heures
CATHÉDRALE DU CHRIST
rue Ste-Catherine et Université

MUSICIENS: G. Gaber, T. Gaber,
A. S. Savoie, I. Williams

OEUVRES: Somers, R. Strauss, Mendelssohn

Entrée libre

Le
Moustachu

À L'HEURE DE L'APÉRITIF
GINETTE RIVEST
chanteuse
ET
FERNANDE FAYE
AU PIANO
sauront vous divertir
du lundi au vendredi
de 17:00 heures à 20:00 heures

ET
À L'HEURE DE LA DANSE
GUIDO PUCCI
et son orchestre
ANIMERONT VOS SOIRÉES
DE 21:00 HEURES À 2:00 HEURES
RELÂCHE LE LUNDI

RAMADA INN
MONTRÉAL EST
5500 Sherbrooke E Tél. 256-9011

Le Groupe La Lauréotienne présente
LES GRANDS EXPLORATEURS
LE CHILI POUR TOUS

PAR
CLAUDE JANNEL
qui commente
personnellement
son film-couleur

une Production Explo-Mundo

SALLE LE PLATEAU
3710 Calixa-Lavallée
métro Sherbrooke et autobus 24E

Du 10 au 14 mars à 20:30 hres.
Matinée 13 et 14 mars à 14:00 hres.

BILLETTS
En vente à EXPLO-MUNDO 1151 Alexandre Desève
métro Papineau
et au PLATEAU de midi à 8 hrs à partir du 8 mars

INFORMATIONS: 527-9507

Pour faire
joyeuses ripailles.
Adeux...ou
en groupe!

**LE FESTIN
DU GOUVERNEUR**

Vin, banquet et divertissements
du 17e siècle au Vieux
Fort de l'Île Ste-Hélène. Nous
honorons les cartes
de crédit CHN, MC, Am. Ex.
Stationnement gratuit.
Information: 866-1834

LE THÉÂTRE
POPULAIRE
DU QUÉBEC

JUAN
FONDON

**Châte
Vencera**

Bibliothèque nationale
du Québec
1700, rue Saint-Denis
22, 23, 24 mars à 20h30
Billets: \$4.50, \$3.50 et \$2.50 pour
étudiants et groupes de 10 personnes
et plus.
Réservations: 849-8188

Compagnie
Jean Duceppe 1975 INC.
CJMS

**LE
DERNIER
DES
DON JUAN**

Un chaud lapin pour qui les carottes sont cuites!

**CE SOIR ANNULÉ
CAUSE MALADIE
À L'AFFICHE DES DEMAIN**

**MONIQUE MILLER
MARJOLAINE HÉBERT
VÉRONIQUE LE FLAGUAI
ET ROGER LEBEL**

UNE COMÉDIE DE NEIL SIMON — TRADUCTION DE RENÉ DIONNE
MISE EN SCÈNE: LOUIS-GEORGES CARRIÉ
RÉALISÉ: HUGO WUETRIC

CE SOIR
THÉÂTRE PORT ROYAL
842-2112

Théâtre
Midi du MAURIER

carole chatel
daniel simard
muse en scène
jean-louis roux
théoricien
wendell dennis
de françois beaulieu

**PREMIÈRE:
MARDI 16 MARS
GRATUITE POUR TOUS**

**septième
ciel**

admission \$1.50
du mardi au vendredi

du
Midi
861-0563 tnm

**Los Chavales
De España**

En vedette à la
Salle Bonaventure
du Reine Elizabeth

Deux spectacles tous les soirs.
Dansez à la musique de Nick Martin
et son orchestre. Réservations 861-3511.

Salle do-ré-mi.

Danse continuelle
ouvert du mercredi au dimanche
Trois orchestres réputés (pres du metro Jean-Talon)

505 est, rue Belanger
Tel.: 274-5456

De loin supérieur
au "Parrain" a
tous points de vue

MIAMI NEWS

ALAIN DELON

NO WAY OUT

CÔTE DES NEIGES 1
PLAZA CÔTE-DES-NEIGES 735-9337
CINÉMA 1-1
1.00 3.00 5.00
7.00 9.00

bonaventure 7
PLACE BONAVENTURE 361-3775
1.00 3.00 5.00
7.00 9.00

DE JOYEUX
COMPAGNONS
DE JEU!

Elle allume le
feu... puis vous
laisse froid!

Une fin de
semaine chez
Clarisse suffit
pour établir le
contact

COULEUR

EVE

MARIA FORSA
COULEUR
Représentations complètes
18.00 - 12.50 - 1.45
4.00 - 7.15

EN SONORAMA!

TOUTES LES
SENSATIONS,
TOUS LES
TREMBLEMENTS

14
ANS

Une
actualité...

CHARLTON HESTON
AVA GARDNER - GEORGE KENNEDY
LORNE GREENE - GENEVIEVE BUJOLD

RICHARD ROUNDTREE - MARJORIE GORTNER - BARRY SULLIVAN - LLOYD NOLAN

VICTORIA PRINCIPAL - GEORGE FOX - MARIO PUZO - JOHN WILLIAMS - PRODUCEUR MARK ROBSON

COULEUR

CINÉ-CENTRE O
BLEURY & St CATHÉRIE, 288 7102

12.40 - 2.45 - 4.50
7.00 - 9.05

EN SONORAMA!

LE
MIRACULEUX
SYSTEME
QUI VOUS FAIT
RESSENTIR
CHAQUE
VIBRATION

LA TERREUR DU VOLCAN

VOYEZ
UNE ÎLE ENGLOUTIE
DANS LA MER!
UN RAZ DE MARÉE
DE 50 PIEDS!

KRAKATOA, A L'EST DE JAVA

MAXIMILIAN SCHELL - DIANE BAKER - BRIAN KEITH - BARBARA WERLE - JOHN LEYTON - COULEUR

À L'AFFICHE DES 5 CINÉMAS

ELECTRA
St CATH & AMHERST 522 9177

JEAN-TALON
4255 JEAN TALON 725 7000

PLAZA
5505 ST HUBERT 274 6155

PARC-Verdun
720 DE L'ÉGLISE 768 2509

PL. LONGUEUIL
1 PL. LONGUEUIL 677-7933

Deuxième
Grand film
dans chaque
Cinéma

moins
de 14 ans
\$1.25

PLONGEZ! 18 ANS Adultes

Dirty Pool

2^e FILM

HOLLYWOOD BABYLON

POOL: MIDI 3.00 5.40 8.30
BABYLON: 1.15 4.00 7.00 9.45

xpussycat

4015 ST. LAURENT ANGLE DULUTH 845-5215

Onanisme
Impuissance
Hypersexualité

18 ANS
adultes

ANOMALIES

SINTHA

LE BEAVER

5117 ave du parc 846 1032

Anomalies Midi
2.50, 5.40, 8.30

Sintia 1.40, 4.30,
7.20, 10.10

CONDAMNÉ INJUSTEMENT...
IL CRIE
VENGEANCE!

JOE DON BAKER
"JUSTICE SAUVAGE"

18 ANS
Adultes

**"LA TRAHISON
SE PAIE CASH"**

Aussi 2^e film d'action

Une nouvelle race
de policiers...

"MATRICULE 373"
avec Robert Duval

Samedi et dimanche des 12.00
Pour toute la famille

"MON NOM EST PECOS"
"SAUL ET DAVID"

2 FILMS
D'ACTION
ENLEVANTS

Majestic
3166 Henri-Bourassa E. 381-6116

ÉMERGEANT DES PROFONDEURS
DE L'Océan, VOICI GORGO LA
TERREUR DES TEMPS PRÉHISTORIQUES...

FRANCE FILM présente

POUR
TOUS

RIEN NE PEUT
ARRÊTER SA
PUISSANCE
DÉVASTATRICE

ENFANTS
MOINS DE
14 ANS
\$1.25

GORGO

Bill TRAVERS
William SYLVESTER

**Les
CLAMEURS
se sont
tues**

MICHAEL RAY

ST-DENIS
1594 rue St-Denis 849-4211

OMEGA 2
Longueuil
Plaza K. Mart 670 0590

LE PARADIS
8215 rue Hochelaga 353 7623

DRUMMONDVILLE
VALLEYFIELD
VARENNES

"Voilà le film à voir."

Pour "L'important c'est d'aimer", Romy Schneider a tout
accepté et elle en sort grandie.

"Ce film amer, à la lucidité terreur, est une invitation à ai-
mer"

C'est tout bonnement hallucinant

18 ANS
Adultes

**L'important
c'est d'aimer**

ROMY SCHNEIDER
FABIO TESTI
JACQUES DUTRONC

un film de ANDRZEJ ZULAWSKI

CHEVALIER
1590 rue St-Denis 845-1022

12.10 - 2.30 - 4.45 - 7.10
- 9.35

ORSON WELLES

... son immortalité réside
dans son œuvre!

... un chef-d'œuvre... réalisé par
un prestidigitateur diabolique.

PIERROT
1590 rue St-Denis 845-1022

**Vérités
et Mensonges**

la fille la plus
facile de
l'ouest!

**DOUBLE
PROGRAMME
DE SEXE**

18 ANS
Adultes

**L'arrière
train sifflera 3 fois!**

Découvrez les rondeurs
des pays plats...

**l'amour en
transit**

Cont. dès 1h30

BIJOU
5030 rue Papineau 527 9131

OMEGA 1
Longueuil
Plaza K. Mart 670 0590

SALLE RESNAIS

elvis
35 MILTON / 842-6053

HORAIRE: LUN. A VEN. 7.30; 9.30
SAMEDI 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 9.30
DIM. 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 9.30

18 ANS
Adultes

"Une oeuvre essentielle, et qui nous con-
cerne, et qu'il faut aller voir, quitte à courir
le risque d'être obligé de tester notre
propre vie."
— LES NOUVELLES LITTÉRAIRES

"Trois femmes, trois âges, trois manières
d'attendre, de rêver, de percevoir le temps
qui passe, en parlant pour ne pas s'enten-
dre vivre".
— LE MONDE

"Je suis fier d'être votre conseiller techni-
que. Ne touchez à rien. C'est très bien".
— ERIC ROHMER

**Femmes
au Soleil**

AVEC
JULIETTE MAYNIER,
GENEVIEVE FONTANEL,
NATHALIE CHANTREL

UN FILM DE LILIANE DREYFUS
CONSEILLÉE PAR ERIC ROHMER

SALLE EISENSTEIN

14
ANS

**6^e
SEMAINE**

1.00; 3.10; 5.20; 7.30; 9.45
sommptueux et déchirant:

film de LUCHINO VISCONTI

**VIOLENCE
et
PASSION**

BURT LANCASTER SILVANA MANGANO

Après avoir vu ce film

CLAUDE POIRIER

as-reporter a dit :

En quinze ans de métier
j'ai vécu la même expérience
5 fois et j'affirme
que ce film c'est du vécu!

CHAMPLAIN

VERDUN

ST-JEROME

ST-JEAN

DÈS VENDREDI LE 19 MARS!

AL PACINO 'UN APRÈS-MIDI DE CHIEN'

(Dog Day
Afternoon)14
ANSPOUR
TOUS

un film de

CLAUDE ZIDI

PIERRE RICHARD

JANE BIRKIN

À PLEURER DE RIRE...

LA COURSE À L'ÉCHALOTE

SEM.: 7.30 - 9.30
SAM. - DIM.: 1.30 - 3.30
5.30 - 7.30 - 9.30

CREMAZIE

MERCIER

ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

"TAXI DRIVER EST UN FILM À VOIR!"

— Luc Perreault, *La Presse*

"HUMAIN ET SENSIBLE".

— Jean Morin, *Bon Dimanche*"S'IL N'Y AVAIT QU'UN SEUL FILM À VOIR
CETTE ANNÉE, IL FAUDRAIT VOIR TAXI DRIVER".— André Leroux, *Le Devoir*

ROBERT DENIRO TAXI DRIVER

JODIE FOSTER ALBERT BROOKS

1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10

ATWATER 1 PLAZA ALEXIS NIHON

UN FILM DE
MARTIN
SCORSESE

935-4246

Cinemas
Odeon

PROPOSÉ POUR 4 PRIX DE L'ACADÉMIE

JAWS

VERSION
FRANÇAISE12e
SEM.DONT
Meilleur
film de
l'année14
ANS

LES DENTS DE LA MER

12.20 - 2.20 - 4.50 7.10 - 9.35

CHAMPLAIN

STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

UN TRIOMPHE SANS PRÉCÉDENT!

Le public et la presse mondiale consacrant Robert Charlebois vedette internationale.

Robert Charlebois est la révélation du film... Il traverse l'écran comme une flèche.

N. Fréchette — *CFL-FM*

Au début, on est surpris... Puis on rit, on rit beaucoup... Voilà enfin un western différent, qui nous révèle un nouveau comédien, qu'on reverra souvent et avec plaisir, Robert Charlebois

La Soir — *Bruxelles*

Charlebois, le vrai génie du dernier Leone... Un western drôle, plus drôle que les autres... Charlebois semble avoir passé sa vie à jouer dans les westerns.

N. Juneau — *Le Journal de Montréal*

Terence Hill et Robert Charlebois, vraiment un duo sensationnel...

Europe No 1 — *Paris*

Robert Charlebois y est sensationnel...

D. Lautrec — *CJMS*

Terence Hill, Miou-Miou et Robert Charlebois: un trio pas ordinaire, qui nous fera vivre des aventures audacieuses, des poursuites cahotiques, des affrontements surprenants. Ils accumulent les astuces, et les scénaristes ont multiplié les trouvailles...

R. Chazal — *France-Soir*

Charlebois passe l'écran avec intelligence... Il a de la présence. Il deviendra certainement le grand acteur qu'il veut être. Qu'il est déjà. Avec Robert Charlebois, Miou-Miou forme un couple pas mal extraordinaire...

D. Tremblay — *Montréal-Matin*

PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS un service de civitas

LES MOINS
DE 14 ANS
\$1.25
EN TOUT
TEMPSPOUR
TOUS

SERGIO LEONE

TERENCE HILL ROBERT CHARLEBOIS

UN GÉNIE 2 ASSOCIÉS UNE CLOCHE

DAMIANO DAMIANI

ENNIO MORRICONE

VILLERAY

Sem.: 7.00 - 9.10
Sam.-dim.: 12.30 - 2.30
4.40 - 7.15 - 9.30

Sorel
Rio

ST-DENIS JARRY 388-5577

Salle Renoir
7e sem. de succès

Le chat, ce pourrait être Lelouch, et la souris, le spectacle, naturellement. Quand on tombe entre les pattes d'un type comme lui, on ne sait jamais comment on s'en sortira. Une spontanéité, à laquelle le cinéma atteint rarement, qui révèle le vrai Lelouch. Luc Perreault ment, qui révèle le vrai Lelouch. Luc Perreault ment, qui révèle le vrai Lelouch. Luc Perreault ment, qui révèle le vrai Lelouch.

SEM.: 7.30 - 9.30 - SAM.-DIM.: 1.30
2.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

Salle McLean

Le vieux fusil

Sem.: 7.15 - 9.15
Sam.-dim.: 1.15
3.15 - 5.15
7.15 - 9.15

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE
721-8060

BERGMAN MOZART

POUR
TOUS

un film d'INGMAR BERGMAN

image de SVEN NYKVIST une production SVERGES RADIO

BERRI

2.00 - 4.20 -
7.00 - 9.20

ST-DENIS, STE-CATHERINE 1288-2115

La Trahison se paie Cash

un film de JACQUES DONOVAN

Condamné injustement...
Il crie vengeance!

VERDUN

3841 WELLINGTON 768-2092

"L'homme du clan"

2e
film

THEATRE / CRITIQUE

Du théâtre muet éloquent

LES MIMES DE POLOGNE: "La Ménagerie de l'impératrice Phylissa", d'après Wedekind, dans une mise en scène de Henryk Tomaszewski, directeur de la compagnie et auteur de l'adaptation et de la chorégraphie. Avec Danuta Kisiel

spectacles demain soir et samedi soir, Salle Maisonneuve de la Place des Arts.
par RUDEL-TESSIER
Il ne faut pas prendre Henryk Tomaszewski et

ses Mimes pour Marceau et cie.
Il s'agit d'autre chose, du moins sur la scène de la salle Maisonneuve de la

Place des Arts, où les Mimes de Pologne jouent une véritable pièce muette mais admirablement équilibrée. Un spectacle dansé, mimé et joué par des mimes qui sont aussi danseurs - et qui entrent dans le jeu dramatique non seulement avec talent, mais avec un savoir-faire qui fait d'eux d'authentiques comédiens.

Cette pièce, jouée sans entracte, comme il le faut, est une œuvre qui constitue d'abord, il faut le dire, un très beau spectacle esthétique. Henryk Tomaszewski, qui est à la fois metteur en scène de l'âtre, chorégraphe et scénariste des spectacles des Mimes de Pologne, dont il est le directeur, est d'ailleurs un si grand artiste que sa réputation a franchi depuis longtemps les frontières de son pays.

"La Ménagerie de l'impératrice Phylissa", dont il a trouvé l'idée dans l'œuvre de Frank Wedekind, est un spectacle bâti autour du personnage de cette impératrice qui n'est qu'une femme dévorée par la passion sexuelle. Elle est belle, elle est riche et puissante, alors les hommes accourent de tous les coins du monde (et de toutes les époques) vers son lit. Mais il y a longtemps que les moralistes, les auteurs dramatiques et autres écrivains, savent que la passion sexuelle ne s'assouvit jamais, et entraîne ceux qui en sont possédés dans la simple débauche, le sadisme, le masochisme et le gouffre.

Ces hommes qui n'apportent ni le bonheur ni la satisfaction de ses sens à Phylissa (une bien jolie Phylissa, il faut le dire), ce sont, dans l'ordre, "un ami du marquis de Sade", un illusionniste romantique, Napoléon en personne (mais portant le pantalon des sans-culottes), un échant de la belle époque, un dompteur, un homme fort en maillot, un hypnotiste de foire et des Anges noirs (des hippies à l'origine), tous appelés au son de la trompette.

Cela se termine en apothéose cruelle, "d'une cruauté peu commune", selon les notes du pro-

gramme sur le spectacle. Et c'est vrai, mais cette pièce érotique, masochiste et sadique, présente les

choses comme on les présentait autrefois: avec une discrétion admirable. On fait du théâtre!

"Du policier à son meilleur. Nous redonne le goût du suspense et de l'action..."

- Claire Caron, JOURNAL DE MONTREAL

"Des films comme ça, j'en verrais deux par semaine..."

- Jean Morin, BON DIMANCHE

"Ce film désarmant est un succès assuré..."

- Luc Perreault, LA PRESSE

UN POLICIER INTÈGRE MÈNE UNE LUTTE À MORT CONTRE LA CORRUPTION POLITIQUE...

PROSPEC présente **POUR TOUS**

LINO VENTURA

PATRICK DEWAERE dans un film de PIERRE GRANIER-DEFERRE

Adieu Poulet

2e SEMAINE!

PARISIEN RIVOLI LAVAL

480 STE CATHERINE D. 866-1856 ST DENIS BELANGER 277-3125 CENTRE LAVAL 688-7776

CINÉMAS UNIS

En nomination pour 7 OSCARS incluant MEILLEUR FILM, MEILLEUR RÉALISATEUR

BARRY LYNDON

YORK 1487 STE CATHERINE D. 937-8978 FAIRVIEW 2 1000 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26

CAROL KANE: CANDIDATE À L'OSCAR DE LA MEILLEURE ACTRICE DE L'ANNÉE

POUR TOUS

"Une comédie intimiste faite d'ironie et de tendresse..." — **LE FIGARO**

"Peinture minutieuse et humoristique d'une société en plein devenir... Carol Kane interprète son personnage avec infiniment de sensibilité et d'esprit." — **FRANCE-SOIR**

"Carol Kane: un visage jusqu'à ce jour inconnu, mais qu'on ne pourra plus oublier." — **TELEGRAM**



"La réalisatrice a choisi le style de la chronique romanesque, grâce à un réalisme photographique, rappelle les premiers reportages du cinéma." — **LE MONDE**

"Un film humain, sans violence, tendre et chaste, avec un humour sous-jacent en demi-teinte. Vous serez émus et peut-être bouleversés comme je le fus." — **LE NOUVEL OBSERVATEUR**

"HESTER STREET est une heureuse réussite, complète et inconditionnelle..." — **N.Y. TIMES**

VERSION ORIGINALE — ANGLAISE

Hester Street 2^e SEM.

MIDWEST FILM PRODUCTIONS INC. PRÉSENTE STEVEN KEATS ET CAROL KANE DANS "HESTER STREET".

SCÉNARIO ET MISE EN SCÈNE DE JOAN MICKLIN SILVER — PRODUCTION RAPHAEL D. SILVER

côte des neiges I

Sem., dim.: 1-90, 3-90, 5-90, 7-90, 9-90

Sem.: 7-90, 9-90

6800 CÔTE-DES-NEIGES — Stationnement gratuit

DES RIRES PAR DOUZAINES!!!

POUR TOUS

Le film de Mel Brooks est très drôle, on passe de joyeux moments

— FRANCE-SOIR

Une foule de gags, de gesticulations et de mimiques irrésistibles, Mel Brooks a mis les rieurs de son côté.

— TELE 7 JOURS

Brooks a mille trouvailles.

— LE POINT

Ce film est aussi drôle que les autres. L'humour de Mel Brooks n'appartient qu'à lui.

— LE MONDE

Si vous avez vraiment envie de rire, il faut aller voir "Le mystère des douze chaises"; Les acteurs sont tout à fait extraordinaires

— L'AURORA

Le nouveau chef-d'œuvre comique de **MEL BROOKS**

RON MOODY

"LE MYSTÈRE DES 12 CHAISES"

AVEC **FRANK LANGELLA** ★ **DOM DE LUISE**

MEL BROOKS EASTMANCOLOR

FLEUR DE LYS 288-3303
858 est. Ste-Catherine

Aujourd'hui: 7.30-9.15
Sam., dim. Dès 1.15

Roger Lebel est hospitalisé
"Le Dernier des Don Juan" ne prendra l'affiche que samedi

La Régie de la Place des Arts et la Compagnie Jean-Duceppe annoncent conjointement que l'avant-première de la pièce "Le Dernier des Don Juan", qui devait être présentée hier soir au théâtre Port-Royal, est reportée à samedi.

Roger Lebel, qui tient le rôle principal dans cette pièce, a été victime au cours de la répétition générale, mercredi soir, d'une sérieuse crise de foie. Et il est présentement hospitalisé à Montréal.

La représentation prévue pour ce soir est également supprimée. Les détenteurs de billets pour les spectacles des 11 et 12 mars pourront les échanger aux guichets de la Place des Arts.

HORAIRES
 suite de la page A 13

musique
variétés

UNIVERSITÉ MCGILL (Faculté de musique, 555, rue St-Jacques) — Ce soir, 20.30, "L'Offrande musicale" (Bach). Entrée libre.

ONF (3155, Côte-de-Liesse) — Ce soir, 20.30, Réjean Poirier, clavésiste. "Observations III", pour bande magnétique et deux clavésins (Serge Dion) (Création). "Concerto italien" (Bach), œuvres de Lubeck, Forqueray et Froberger. Entrée libre.

SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE — Ce soir, 20.30, Orchestre de Radio-Canada, avec chœur. Dir.: Jean Deslauriers. Sylvia Sauréille, soprano, et

LE PATRIOTE (1474 est. Ste-Catherine) — Plume.

L'IMPREVU (Place Jacques-Cartier) — Prélude.

L'ÉVÊCHE (Hôtel Nelson) — Le Match: 21.30 et 23.30.

LA CASANOVA (485 ouest, Sherbrooke) — Robert Paquette: 22.00 et minuit.

LA PORTUGAISE (155 est. Ste-Catherine) — Yoland Guérard.

LE SOLEIL LEVANT (296 ouest, Ste-Catherine) — Jane Fair et Brian Hurley.

PLACE DES ARTS (Salle Wilfrid-Pelletier) — Ginette Reno: 20.30.

2^e SEMAINE 14 ANS

EN SONORAMA

THE DECEMBER 12th

CHARLTON HESTON — GEORGE KENNEDY — LORNE GORDON — BENEDETTO MATTEO

2 FILMS EN COULEURS

LA FOLLE COURSE VERS SUGARLAND

COMMODORE 5780 O. BOUL. GOUIN 334-8560

REGAL 4905 E. BOUL. GOUIN 322-7030

PROGRAMME DOUBLE POUR VOUS EN DONNER!

"UN JEU À UNE SEULE RÈGLE: LE SEXE!" 18 YRS Adults

HAMBURG CITY OF SIN

ET **THE JET SET**

bonaventure 2

PLACE BONAVENTURE tel. 861-2725

Une pléiade de vedettes érotiques 18 ANS Adults

Naked Came The Stranger

PLUS **THE NEW OVERS**

CINE 539

539 DUNDAS ST. CATHERINE 861-2000

CHARLES BRONSON

POLICIER IMPLACABLE — DÉFIE LA MAFIA

UN FILM DE DINO DE LAURENTIS

"Le cercle noir"

UN FILM DE DINO DE LAURENTIS

"COSA NOSTRA, le dossier Valachi"

AUSSE: LINO VENTURA

FESTIVAL 525-8600
STATION DE AUDRY 1206 est. Ste-Catherine

Vend. dès 6.00

ELLE A DÙ METTRE LE PRIX FORT POUR SATISFAIRE SA CURIOSITÉ! 18 ANS Adults

LES ENTREPRISES MARTONI PRÉSENTENT

ANGEL ABOVE- AND THE DEVIL BELOW

en couleurs

avec BRITTANY LANE — MIKEY BRANT — STARLYN SINGH — ROBERT BEEFORD

CINÉMA DE PARIS 1.15 — 2.50
896 O. Ste-Catherine 861-2996 4.25 — 6.00
7.40 — 9.15

Des créatures venues de l'enfer que rien ne pouvait arrêter.

Les insectes de feu

BRADFORD DILLMAN JOANNA MILES

AUSSE 2^e FILM DANS CHAQUE CINÉMA

la SCALA Papineau & Beaubien 721-5107

CHOMEDEY 360, bou. Labelle Laval 681-1888

226, boul. des Laurentides 669-3866

RENÉ SIMARD

vous invite à **DISNEYLAND** toutes dépenses payées

il suffit d'avoir **SIMS** en tête...

BINGO Golden Girl

\$100. par jeu \$16.000. environ à gagner

il suffit d'avoir **SIMS** en tête...

L'ALBUM OLYMPIQUE OFFICIEL

un cadeau inestimable

il suffit d'avoir **SIMS** en tête...

UNE MAZDA Mizer

"GRATIS" POUR VOUS

il suffit d'avoir **SIMS** en tête...

venez chez Simpsons aujourd'hui et demain pour de bons achats durant

"LES JOURS"

samedi... dernier jour pour profiter des aubaines "Les Jours", pour vous, votre famille, votre foyer, aux 4 magasins Simpsons.

Simpsons

• EN VILLE • LES GALERIES D'ANJOU
• FAIRVIEW • LE CARREFOUR LAVAL